



VILLE DE
GENÈVE

SITE DE L'ÉCOQUARTIER DE LA JONCTION



CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
AVRIL 2012

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE A UN DEGRÉ
EN PROCÉDURE OUVERTE A GENÈVE POUR LA RÉALISATION D'UN

PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS SUR LE SITE DE L'ÉCOQUARTIER DE LA JONCTION

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

COMPRENANT:

- UNE CITÉ DE L'ENFANCE;
- UNE SALLE D'ÉDUCATION PHYSIQUE;
- DES LOCAUX D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES;
- UNE SALLE PLURIDISCIPLINAIRE.

Rapport du jury, avril 2012

SOMMAIRE

Introduction	4
Rapport du jury	6
Levée de l'anonymat	17
Projets primés	22
Projets non primés	42





© Lacroix | Chessex

Voisinages intérieurs / extérieurs

Comment venir compléter et conclure l'écoquartier Jonction par un équipement public singulier?

Les premiers débats du jury se sont portés sur la « qualité du vide », dynamique des places et des passages publics définie par le projet lauréat de l'écoquartier ainsi que sur la « substance du plein », morphologie plus ou moins perméable d'un bâtiment plus petit que ses voisins en articulation avec la ville et l'intérieur du quartier. Le plan localisé de quartier permettait une interprétation ouverte de ce double enjeu, permettant des volumétries très compactes ou à l'inverse, étendues en forme de L sur le site.

Progressivement, les proportions de l'espace vide se sont révélées essentielles et déterminantes pour l'équilibre interne du quartier, en particulier la place au nord-est en lien avec le futur restaurant scolaire et le voisinage entre immeubles. En effet, la perception positive de la densité propre à ce quartier sera intimement liée à la qualité de ses espaces publics et de leur convivialité.

Comment répartir des usages si proches et si différents dans des limites très contraignantes pour former ce condensateur urbain?

A la lecture de la complexité du programme, le jury ne pouvait s'imaginer une si grande diversité de réponses et une capacité des équipes à formuler des projets qui tissent des liens parfois inattendus entre les usages. C'est par une lecture très attentive et exigeante du fonctionnement des projets et une comparaison active que le jury a pu s'approprier les valeurs spécifiques de chaque proposition.

Les discussions croisées et permanentes entre les représentants des différents usages – crèche, gymnastique et parascolaire, espaces autogérés, Écoquartier – avec les autres membres du jury ont permis de dépasser la logique propre de chaque utilisateur. Cette mise en commun des perspectives a stimulé la recherche d'un projet qui offre une synthèse et un équilibre entre les différents programmes tout en renouvelant le regard et déjouant les a priori.

En ce sens, le projet lauréat a réussi à convaincre le jury: la répartition programmatique est définie avec clarté, proposant une maison de l'enfance superposée à un socle public. Une compréhension fine du lieu se traduit par une relation ouverte et fluide entre écoquartier et ville. L'expression de l'édifice participe subtilement à la famille des autres immeubles qui vont constituer le visage du site. Et enfin le projet, formulé et dessiné avec sensibilité, possède un grand potentiel de développement pour arriver à maturité dans ce champ de contraintes fortes.

L'écoquartier Jonction continue ainsi sa route vers un lieu inédit à Genève, suivant une recherche propre de qualité de vie au cœur de la ville dense à laquelle le processus du concours, soutenu par la Ville de Genève, aura une nouvelle fois pleinement contribué.

M. Pierre BONNET, architecte EPFL FAS, Genève, président du jury

La pièce manquante

La réalisation de ce premier écoquartier genevois constitue un enjeu majeur pour la Ville de Genève et pour ses partenaires. En effet, même si la reconversion de ce site industriel est loin d'atteindre l'échelle de ceux réalisés en Suisse alémanique, ce futur quartier, situé en plein centre-ville, est un projet qui se veut emblématique et exemplaire. Emblématique au sens d'une réponse pertinente et sensible à ce que pourrait être en 2012 un écoquartier urbain. Exemplaire par la mise en place d'une démarche collective, participative et concertée de tous les acteurs du projet, à tous les stades depuis les premières ébauches du cahier des charges, jusqu'en phase de réalisation puis, plus tard, dans la prise en charge et la gestion de la vie sociale dans cet écoquartier.

Globalement, le projet comprend, dans sa partie émergente, plus de 300 logements. Ils se répartissent dans 3 immeubles situés sur des rez-de-chaussée en forme de galettes accueillant des activités artisanales, culturelles et des commerces de proximité, qui ont pour vocation de restituer la mixité d'usages et la vie plurielle qui existaient sur le site lorsqu'il était occupé par le collectif Artamis. Dans sa partie immergée, le site accueille les dépôts des musées de la Ville et un parking, exploitant ainsi l'excavation laissée par le grand chantier de décontamination du site, qui a nécessité de creuser parfois jusqu'à 7 mètres de profondeur.

L'équipement public, objet de ce concours, constitue la pièce manquante à ce grand projet. Ce futur bâtiment appartient au projet d'écoquartier, mais appartient aussi à la ville entière. Il a effectivement pour vocation de créer un lien fort entre la cité et le futur écoquartier, qui est conçu comme un véritable morceau de ville et non comme une enclave fermée sur elle-même. Par sa nature, par sa configuration et celle des vides qu'il crée autour de lui, par les activités qu'il accueille, cet équipement doit créer du lien et favoriser le «vivre ensemble».

Vivre ensemble entre l'extérieur et l'intérieur du futur écoquartier.

Vivre ensemble entre grands et petits, entre jeunes enfants, parents et ados, entre sportifs et utilisateurs de la salle de spectacle, entre habitants et écoliers.

Par la diversité des activités qu'il accueille, ce bâtiment ouvert à différents publics s'offre à des usages multiples, dont nous avons fait le pari qu'ils peuvent et qu'ils doivent pouvoir se développer sous un même toit, afin de favoriser les échanges et les dialogues, sans pour autant générer gênes et conflits. Car nous voulons croire qu'il est possible de concevoir des locaux et même des bâtiments entiers à usage partagé. Car, à l'heure actuelle, mettre à disposition des lieux pour tous, donc pour chacune et chacun des habitant-e-s de la ville est une mission prioritaire d'une collectivité publique telle que la nôtre. Car il n'est plus possible, aujourd'hui, de construire et payer des locaux dédiés à une activité unique, qui ne seront par conséquent utilisés que quelques heures par jour ou par semaine.

Certes, il ne s'agit pas de faire preuve de naïveté et tout l'enjeu de ce projet est là: le partage et la mutualisation ne s'improvisent pas. Ils se construisent et se traitent par la mise au point d'un projet institutionnel plausible, d'abord, et par la conception d'un projet architectural ensuite, qui règle de manière appropriée les conditions de ce partage. Il ne s'agit pas d'empiler simplement des locaux, puis d'imaginer que l'apprentissage du collectif et de la mutualisation se fera «sur le tas» ou à l'usage, c'est selon. Tout l'enjeu du projet était là. Plusieurs des concurrents l'ont compris.

Le bureau auteur du projet lauréat «Scarlett» l'a tout particulièrement bien compris. Les éléments essentiels du projet prennent leur juste mesure et sont à leur juste place: le rapport entre le bâtiment et l'espace public qu'il génère est judicieux, les différentes activités sont bien positionnées dans le bâtiment. Ceci constitue des bases extrêmement solides sur lesquelles pourra se développer et évoluer le projet.

Merci aux concurrents et aux membres du jury, qui nous ont aidés à mieux réfléchir.

M^{me} Isabelle CHAROLLAIS, architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement,
Ville de Genève

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage sont la Ville de Genève.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions cantonales, nationales et internationales en matière de marchés publics.

03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'objet du concours est la réalisation d'un programme d'équipements publics en lien avec le projet d'écoquartier de la Jonction.

Tenant compte du projet de l'écoquartier et des besoins d'équipements scolaires, d'accueil de la petite enfance et de quartier, les objectifs suivants ont été arrêtés:

- valoriser le caractère public des équipements tenant compte du contexte bâti existant et futur et de la thématique générale liée au projet de l'écoquartier Jonction;
- garantir, dans le contexte précité, la cohérence des parcours, des accès et du fonctionnement des équipements publics notamment en relation avec l'organisation du plan du rez-de-chaussée de l'écoquartier;
- répondre aux exigences qualitatives, quantitatives et fonctionnelles des espaces tels que définies par le programme des locaux.

04 / PROGRAMME

L'ouvrage souhaité comprend un programme complexe, qui répond à une diversité d'usages à la fois distincts et complémentaires. La diversité des groupes y évoluant, des types de locaux, des horaires de fonctionnement génère une organisation délicate de l'ensemble du bâtiment.

C'est à la fois:

- un lieu d'accueil et de vie pour la petite enfance (cité de l'enfance);
- un lieu d'enseignement et de pratique de l'éducation physique dans un cadre scolaire et extra-scolaire (sociétés sportives);
- un lieu d'accueil pour des activités parascolaires;
- un lieu de spectacle et de rencontre.

Cette complexité de fonctionnement exige une attention particulière notamment en ce qui concerne la gestion:

- de la circulation différenciée des divers utilisateurs;
- de l'isolation phonique entre les diverses entités du programme des locaux.

CITÉ DE L'ENFANCE

Les besoins en matière d'accueil de la petite enfance sont de plus en plus importants. Chaque année, la demande augmente. Pour y répondre, la Ville de Genève a fait du développement des structures d'accueil une de ses priorités. Le Bureau d'Information de la Petite Enfance (BIPE) qui est quotidiennement au contact des parents a également mis en évidence le besoin d'information et d'orientation de familles en matière de modes de garde.

Le programme comprend ainsi des lieux:

- d'accueil de type crèche (espace de vie enfantine de 80 places);
- d'accueil de type crèche à horaires élargis (40 places de jour + 10 places de nuit et urgences);
- d'information, d'orientation et de conseil (BIPE);
- de rencontre.

Les enjeux de ce projet de la cité de l'enfance sont de:

- créer un lieu largement ouvert, en lien avec les infrastructures et les acteurs du quartier tout en étant à même de répondre à des demandes d'information et d'orientation des familles à Genève;
- diversifier les formes d'accueil des jeunes enfants en proposant des solutions variées de modes de garde institutionnels;
- développer l'aide aux familles dans l'orientation de leur demande de soutien;
- promouvoir des situations de rencontres entre les enfants et entre les parents;
- soutenir des actions aidant à l'inscription des familles dans le quartier comme dans la cité;
- améliorer l'insertion des enfants à risque d'exclusion;
- reconnaître les compétences des parents et les encourager dans ce sens;
- développer des synergies avec des partenaires associatifs susceptibles d'utiliser les lieux et d'y apporter des prestations.

SALLE D'ÉDUCATION PHYSIQUE (programme scolaire)

La nouvelle salle d'éducation physique est destinée prioritairement à l'école des Plantaporrêts située à proximité du périmètre du concours entre les rues des Plantaporrêts et des Jardins.

Ce nouvel équipement scolaire doit donner à l'enseignement et à l'apprentissage de la gymnastique les moyens de s'effectuer dans de bonnes conditions en répondant aux exigences contemporaines en matière d'équipements sportifs, exigences qui ne sont actuellement pas remplies dans les espaces à disposition de l'école.

Par ailleurs, pour répondre à la forte demande concernant ce type de locaux, la salle sera également utilisée par des sociétés sportives ou non en dehors des horaires scolaires.

Ainsi, la conception des locaux de la salle d'éducation physique doit répondre:

- à la norme 201 – Salles de sport. Principes de planification, Office fédéral du sport;
- au règlement cantonal relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire C1 10.11;
- aux prescriptions de protection incendie de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et notamment pour une capacité de plus de 50 personnes.

Les matériaux mis en œuvre devront répondre aux critères de sécurité des utilisateurs. A ce propos, les concurrents se référeront à la recommandation de sécurité pour la planification, la construction et l'exploitation de salles de sport, éditée par le bureau suisse de la prévention des accidents, BPA.

LOCAUX PARASCOLAIRES POLYVALENTS (programme scolaire)

Les locaux pour activités parascolaires accueillent les écoliers essentiellement de 11h30 à 13h30 et de 16h à 18h. Il s'agit là de besoins de base, selon la pratique actuelle. Comme on le sait, les besoins sont en pleine mutation et expansion et pourront facilement évoluer vers une plus grande utilisation et une diversification des activités. Pour ce faire, les enjeux sont au niveau de la polyvalence et du partage de ces locaux. La question de leur aménagement / équipement est donc déterminante.

SALLE PLURIDISCIPLINAIRE

Cette salle est destinée à accueillir plusieurs disciplines artistiques (théâtre, danse, musique et performances hybrides); elle comporte également un petit espace d'accueil et de rencontre (buvette, bar).

La création de cette salle répond aux besoins de certaines disciplines en marge du « mainstream » et permettra de programmer des activités plus intimistes et plus pointues, tel un laboratoire d'idées. Certaines disciplines relativement jeunes peinent à trouver des espaces pour pouvoir se développer. Les performances pluridisciplinaires, par exemple, sont de plus en plus présentes et répondent à une tendance qui aime mélanger les genres. La conception de la salle permettra de produire des événements pouvant accueillir aussi bien un public de 50 personnes qu'une audience plus large de 500 personnes. Enfin, cette salle sera une scène tremplin pour les artistes locaux.

Par ailleurs, bien que les problèmes liés à l'exploitation de ce type de lieu en milieu urbain résidentiel, et notamment à la gestion des entrées et des sorties ainsi que des rapports avec le voisinage, dépendent largement de la capacité des futurs utilisateurs à gérer ce type de difficultés inhérentes à toute vie nocturne, il est demandé aux concurrents du présent concours de porter une attention particulière à la mise en place de dispositifs architecturaux nécessaires à la maîtrise des nuisances sonores. En effet, la localisation de l'accès et l'efficacité du sas d'entrée constituent l'un des enjeux majeurs de l'intégration d'un tel programme dans ce site.

ESPACE PUBLIC (Écoquartier Jonction)

L'aménagement de l'espace public ne fait pas partie des objectifs du présent concours. En effet, cet aspect est traité dans le cadre de l'aménagement global du site de façon à en assurer l'unité.

Le projet doit cependant tenir compte des questions liées :

- à la relation du projet avec l'aménagement des espaces extérieurs de l'écoquartier;
- à la relation du projet avec le plan et les affectations du rez-de-chaussée des bâtiments A / B et C de l'écoquartier;
- à l'accessibilité du site aux personnes en situation de mobilité réduite;
- à l'accessibilité du site pour tous les véhicules d'urgence (SID1), de livraison et de voirie;
- aux liaisons des mobilités douces (piétons, vélos, en tenant également compte de la traversée des axes routiers);
- aux aires d'arrêt pour véhicules, afin de permettre une dépose rapide destinée principalement aux utilisateurs de la crèche.

05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.08 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- qualité générale de l'implantation proposée, rapport de la ou des nouvelles constructions avec le contexte bâti;
- qualités architecturales, typologiques et spatiales de la proposition;
- qualités fonctionnelles;
- performances énergétiques, prise en compte des principes du développement durable et économie de moyens.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif et l'ordre dans lequel ils sont énoncés ne correspond pas à forcément à un ordre de priorité.

06 / JURY

Président	M. Pierre BONNET , architecte EPFL FAS, Genève
Vice-présidente	M^{me} Isabelle CHAROLLAIS , architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membres professionnels	M. Raphael FREI , architecte ETH, BSA, Zürich M^{me} Colette RUFFIEUX-CHEHAB , architecte EPFL FAS SIA, Fribourg M. Yves DREIER , architecte ETH, SIA, Lausanne M. Jean-Claude FRUND , architecte HES, FAS, SIA, Neuchâtel M. Alain ROBBE , architecte EPF, FAS, Genève

Suppléante professionnelle	M^{me} Muriel KAUFFMANN , architecte HES, Fribourg
Membres représentant	
Association	M. Alain VAUCHER , architecte EAUG, Union des Espaces Autogérés (UECA)
Ecoquartier	M. Eric ROSSIAUD , représentant des MO de l'écoquartier Jonction (FVGLS, Codha, coopérative de la Rue des Rois)
Membres maître d'ouvrage	M^{me} Isabelle WIDMER BISEVAC , cheffe du service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève M^{me} Francine KOCH , cheffe du service de la petite enfance, Ville de Genève
Suppléant	M. Jean PROBST , architecte EAUG, service architecture, Ville de Genève

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé, pour ce concours de projets à un degré, d'une somme globale de Fr. 155'000.– HT pour l'attribution d'environ 5 prix et d'éventuelles mentions, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions	24 octobre 2011
Questions	jusqu'au 28 novembre 2011
Réponses du jury sur SIMAP	dès le 12 décembre 2011
Rendu des projets	5 mars 2012 à 17h
Rendu des maquettes	12 mars 2012 à 17h
Jugement	dès le 21 mars 2012
Remise des prix et inauguration	23 avril 2012 à 17h30
Exposition des projets	du 24 avril au 5 mai 2012

09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 28 inscriptions. 22 projets ont été remis à l'organisateur.

01	REFLECTIVANT	12	JONQUILLE
02	321GO	13	«RENCONTRES»
03	POINT D'APPUI	14	SCARLETT
04	CONVIVIALITE	15	jardin suspendu
05	SIMATRA	16	PLAYTIME
06	JOUR ET NUIT	17	RATON-LAVEUR
07	CHIQUITITA	18	F0633109200
08	«ESPACE REVE»	19	PLAYTIME 2
09	BABYlone	20	MATRIOCHKAS
10	Les passages	21	pour de faux
11	éco loggias	22	BORN TO BE WILD

10 / CONTÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les 22 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

11 / EXPERTISES DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du jeudi 8 mars 2012 au vendredi 16 mars 2012, par les spécialistes-conseils du jury, soit:

M^{me} Nadia MERZOUG, architecte, service de la petite enfance (SDPE), Ville de Genève

M. Alain MATHEZ, chef de la division autorisations Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), Etat de Genève

M. Pierre-Emmanuel JALLUD, ingénieur thermicien service de l'énergie, Ville de Genève

M. Arthur SCHAFFNER, économiste de la construction, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

M. Paolo CHIARARIA, adjoint de direction au service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève.

M. André WALDIS, conseiller culturel, service culturel, Ville de Genève

12 / JUGEMENT

12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet les 21 et 22 mars 2012.

12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant aucun problème de conformité formelle.

12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des organisateurs, qui commentent chacun des projets pour l'ensemble des membres du jury, devant les planches et maquettes.

12.4 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Conformité au programme et cahier des charges

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges.

Conformité LCI

Le jury constate qu'un certain nombre de projets présente des points de non-conformité plus ou moins importants en regard des dispositions légales et du règlement LCI. Il n'est pas en mesure de juger à ce stade de la gravité de ces écarts et décide de remettre la décision d'exclusion éventuelle de certains projets de la répartition des prix après un nouvel examen des projets, avec le soutien et en présence de Monsieur Alain Mathez, directeur du DAC (direction des autorisations de construire, Etat de Genève).

12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury se répartit en plusieurs groupes, qui examinent chacun une partie des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement. Chaque groupe commente ensuite les projets analysés devant l'ensemble du jury, qui décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant le moins bien aux critères principaux suivants :

- qualité générale de l'implantation proposée, rapport des nouvelles constructions avec le contexte;
- qualité générale de mise en place du programme.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

02	321GO	15	jardin suspendu
03	POINT D'APPUI	16	PLAYTIME
05	SIMATRA	18	F0633109200
08	«ESPACE REVE»	21	pour de faux
09	BABYlone	22	BORN TO BE WILD
13	«RENCONTRES»		

12.6 / CONFORMITÉ LCI, PROJETS A EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Avec l'aide et l'expertise de Monsieur Alain Mathez, qui assiste le jury et répond à ses questions, l'ensemble du jury procède à l'examen des projets admis au jugement, sous l'angle de la conformité avec les règlements de construction et la LCI.

En préambule, Monsieur Mathez rappelle que le périmètre du concours se situe à l'intérieur d'un plan localisé de quartier (PLQ n°29778) qui ne prévoit qu'une aire d'implantation du projet sans donner de précisions volumétriques. Ces conditions impliquent le respect de la LCI pour le bâtiment à construire, mais permettent, à l'intérieur du périmètre du PLQ, de bénéficier des dérogations à l'instar des futures constructions du périmètre.

Son expertise s'est donc essentiellement portée sur le respect des distances et vues droites des différents projets par rapport aux limites à proximité directe du bâtiment à construire, soit :

- le boulevard Saint Georges;
- le bâtiment existant sur rue des Gazomètres (Registre Foncier);
- le futur bâtiment de la FVGLS;
- le futur bâtiment de la coopérative des Rois.

Suite à cette analyse, il résulte que la plupart des projets présentent des points de non-conformité plus ou moins importants en regard de la LCI, mais que ceux-ci peuvent se régler dans le cadre de dérogations, notamment en vertu de l'application de l'art 11 LCI.

Un projet cependant sort clairement du cadre légal et pose un réel problème de gabarit (34.50 m) vis-à-vis de l'extérieur du périmètre du PLQ.

Le jury prend note des explications fournies par Monsieur Mathez et l'en remercie. A la lumière de ces éléments, le jury décide, à l'unanimité, d'exclure de la répartition des prix le projet suivant, qui présente des écarts très importants en regard de la LCI :

17 RATON-LAVEUR

Ce projet est toutefois conservé pour la suite du jugement, dans la perspective de l'attribution d'une éventuelle mention.

12.7 / DEUXIEME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée des projets, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets, et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants:

01	REFLECTIVANT	12	JONQUILLE
04	CONVIVIALITÉ	17	RATON-LAVEUR
10	Les passages	19	PLAYTIME 2
11	éco loggias		

12.8 / TOUR DE RATTRAPAGE

Après une visite du site, et avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets admis au jugement. Ce travail permet le repêchage d'un projet qui est réintégré pour la suite du jugement. Il s'agit du projet:

04 CONVIVIALITÉ

12.9 / RESULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix suivants en conformité avec le point 1.05 du programme du concours.

1^{er} rang – 1^{er} prix	n° 14 SCARLETT	Fr. 50'000.– HT
2^e rang – 2^e prix	n° 07 CHIQUITITA	Fr. 45'000.– HT
3^e rang – 3^e prix	n° 20 MATRIOCHKAS	Fr. 25'000.– HT
4^e rang – 4^e prix	n° 04 CONVIVIALITÉ	Fr. 20'000.– HT
5^e rang – 5^e prix	n° 06 JOUR ET NUIT	Fr. 15'000.– HT

13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des propositions rendues. L'ensemble des propositions remises a permis au jury de bien mesurer et comprendre les enjeux de ce concours et de débattre de manière très fructueuse des différentes caractéristiques des projets.

Par leur examen attentif et par la visite effectuée en commun sur place, le jury a pu identifier les particularités de ce lieu, du quartier et du site de l'écoquartier en devenir. Le jury a constaté que ce programme d'équipements publics complexe doit entretenir un rapport subtil tant avec le futur écoquartier qu'avec le quartier de la Jonction et la ville dans son ensemble.

En effet, ce futur équipement public s'adresse à une population très diversifiée, d'âges et d'horizons divers. A la fois largement ouvert au quartier et aux habitants de la ville, chaque élément de cet équipement doit pouvoir fonctionner de manière autonome, sans procurer de gêne pour le voisinage. Les enjeux de ce projet étaient de concilier, dans une organisation complexe et plurielle, les échelles les plus diverses, qui vont de la ville entière à celle du petit enfant.

Le jury est convaincu que le projet « Scarlett », désigné à l'unanimité lauréat du concours et situé au premier rang, premier prix, possède toutes les qualités et potentialités permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage et de la population du quartier.

A l'unanimité, le jury recommande donc au maître de l'ouvrage de confier le mandat d'étude et de réalisation au bureau auteur du projet « Scarlett ».

Dans le cadre du développement du projet, le jury formule les recommandations suivantes :

- De manière générale, le jury considère que le développement du projet doit se faire en conservant, de manière impérative, ses principales qualités, à savoir son implantation urbaine et sa volumétrie, qui répondent particulièrement bien à l'insertion du bâtiment dans le futur quartier. De même, l'organisation générale des fonctions du bâtiment, qui articule de manière subtile les impératifs d'ouverture, de mutualisation des espaces et de ségrégation des publics, doit être préservée.
- Toutefois, le jury estime que le traitement du rez-de-chaussée doit être revu, dans le sens d'une plus grande ouverture vers l'extérieur et d'une plus grande lisibilité et transparence des fonctions du bâtiment vers l'extérieur et d'une plus grande générosité des espaces des entrées.
- Le jury estime également que si le principe d'orienter chacune des fonctions principales du bâtiment sur une façade distincte doit être conservé, la situation des différentes fonctions doit être revue. En particulier, le lien entre la place du quartier et les fonctions liées à la petite enfance et aux écoliers doit être largement renforcé, notamment en réorientant l'accès à la salle de gymnastique et/ou à la cité de l'enfance directement sur la place du quartier. A l'inverse, un meilleur traitement des accès à la salle polyvalente doit être proposé, dans le but de mieux résoudre les questions de nuisances vis-à-vis des habitants du quartier, dues à la fréquentation nocturne de la salle.
- Concernant l'organisation interne des locaux, la répartition générale doit être conservée. Il s'agira toutefois, pour les équipements petite enfance, de mieux définir la localisation et l'organisation des crèches de 40 et 80 places, en vérifiant les liaisons fonctionnelles des différents locaux ainsi que leur rapport à la lumière naturelle. De plus, les accès et les liens fonctionnels entre les différents types d'accueil devront également être précisés.

- Un espace de transition pour l'attente des parents entre l'entrée et la salle de gymnastique est à étudier. De plus, un accès direct à la salle de gymnastique, sans passer par les vestiaires, doit être créé pour favoriser l'usage polyvalent de la salle.
- D'un point de vue technique, le jury recommande de bien étudier la conception statique du bâtiment, notamment la transition entre les volumes des grandes salles et les étages de la petite enfance, de manière à résoudre de façon cohérente les questions statiques et phoniques.
- Enfin, le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre le développement de ce projet en étroite concertation et collaboration avec tous les acteurs du projet écoquartier, en particulier avec les représentants des usagers et les constructeurs des projets des immeubles de logements.

14 / APPROBATION DU JURY

Président

M. Pierre BONNET

Vice-présidente

M^{me} Isabelle CHAROLLAIS

Membres professionnels:

M. Raphael FREI

M^{me} Colette RUFFIEUX-CHEHAB

M. Yves DREIER

M. Jean-Claude FRUND

M. Alain ROBBE

M^{me} Muriel KAUFFMANN

Membres représentant

Association: **M. Alain VAUCHER**

Écoquartier: **M. Eric ROSSIAUD**

Membres Maître d'Ouvrage :

M^{me} Isabelle WIDMER BISEVAC

M^{me} Francine KOCH

M. Jean PROBST

15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix et mentions, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

PROJETS PRIMÉS

par ordre de prix

- 1^{er} rang | 1^{er} prix** **Projet n° 14**
SCARLETT
Bureau d'architecte
LACROIX | CHESSEX SA
11, rue des Mouettes | 1227 Acacias | Suisse
Collaborateurs
Hiéronyme Lacroix | Simon Chessex | Grégoire Martin | Andrea Pellacani
Yann Bommelaer | Celia Laserna
- 2^e rang | 2^e prix** **Projet n° 07**
CHIQUITITA
Bureau d'architecte
Translocal Architecture GmbH
19, Beatusstrasse | 3006 Berne | Suisse
Collaborateurs
Marko Göhre | Helko Walzer | Thomas Werner | Stefan Wetter | Anke Hassler
- 3^e rang – 3^e prix** **Projet n° 20**
MATRIOCHKAS
Bureau d'architecte
David Reffo architecte
4, rue du Beulet | 1203 Genève | Suisse
- 4^e rang – 4^e prix** **Projet n° 04**
CONVIVALITÉ
Bureau d'architecte
publik | Antonio Viejo
57, calle Bretón de los Herreros, 5^a | 28003 Madrid | Espagne
Collaborateurs
Antonio Viejo | Helena Aguilar | Francesco Monaco | Juan Ramón Cristóbal

5^e rang – 5^e prix

Projet n° 06

JOUR ET NUIT

Bureau d'architecte

Jorge Muñoz

17, calle Bacones, 2C | 28029 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Marina Cisneros

PROJETS NON PRIMÉS

par ordre d'arrivée

Projet n°01

REFLECTIVANT

Bureau d'architecte

MAURO TURIN ARCHITECTES Sàrl

7, rue Louis-Curtat | 1005 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Mauro Turin | Magdalena Lewczyk

Projet n°02

321GO

Bureau d'architecte

nunc architectes

40, rue de l'Abbé Carton | 75014 Paris | France

Collaborateurs

Jakubik Jakub | Adrienne Fabre | Emilie Faivre

Projet n°03

POINT D'APPUI

Bureau d'architecte

Alberto Calderoni Architetto

280, via Cilea | 80127 Naples | Italie

Collaborateurs

Luciano Migliaccio, ing. CVSE

Projet n°05

SIMATRA

Atelier d'architecture et d'aménagement

Jean-Jacques Oberson

2, rue Saint-Laurent | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Laura Vellela

Projet n°08**«ESPACE RÊVE»**

Bureau d'architecte

JOSE& ILDE ASOCIADOS

14, calle Platano | 28029 Madrid | Espagne

Projet n°09**BABYlone**

Bureaux d'architecte

Atelier Archiplein Sàrl

14, rue des Chaudronniers | 1204 Genève | Suisse

m+n architectures

10, place des Augustines | 13002 Marseille | France

Collaborateurs

Francis Jacquier | Marlène Leroux | Régis Nochumson | Gilles Martin | Cécile Roland

Projet n°10**Les passages**

Bureau d'architecte

50/01 Studio d'architecture

29, cours Victor-Hugo | 33000 Bordeaux | France

Collaborateurs

Julien Jouglet | Anne-Gaël Cabillic-Jouglet

Projet n°11**éco loggias**

Bureau d'architecte

CRISTEA ARCHITECTURA S.R.L

5, aleea Otesani, ap.125, sector 2 | 023561 Bucarest | Roumanie

Collaborateurs

Iulius Cristea

Projet n°12**JONQUILLE**

Bureau d'architecte

ZANINI ARCHITECTURE

1, rue du Pré-Naville | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Luciano Zanini | Michael Svantner | Angelo Parachini

Projet n°13

« RENCONTRES »

Bureau d'architecte

NOELIA MARTINEZ + EDGAR ROBLEDO arquitectos

19, calle Castilla, zona A, 6°K | 39009 Santander | Espagne

Collaborateurs

Juan Carlos González | Juan Fernando Martínez | Maria Soledad Fernández

Projet n°15

JARDIN SUSPENDU

Bureau d'architecte

NAT Office | Christian Gasparini architetto

6, vicolo Trivelli | 42121 Reggio Emilia | Italie

Collaborateurs

Marta Sole | Filippo Giglioli

Projet n°16

PLAYTIME

Bureau d'architecte

PEZ ARQUITECTOS SLP

8, calle Campomanes, bajo A | 28013 Madrid | Espagne

Projet n°17

RATON LAVEUR

Bureau d'architecte

pourquoipas! architectes

147, rue de Charenton | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Alexandre Grutter | Eva Meinhardt

Projet n°18

F0633109200

Bureau d'architecte

MOUSSAFIR ARCHITECTES ASSOCIÉS

5, rue d'Hauteville | 75010 Paris | France

Collaborateurs

Jacques Moussafir | Laura Ros | Virginie Prié | Jérôme Hervé

Projet n°19

PLAYTIME (2)

Bureau d'architecte

group8 Sàrl

37, rue Philibert-de-Sauvage | 1219 Châtelaine | Suisse

Collaborateurs

Olivier Fleith | Paola Grimaldo | Steve Amez-Droz | Guilherme Sepulveda

Projet n°21

pour de faux

Bureau d'architecte

Gherardelli Di Loreto architectes

38bis, rue du Môle | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Arnaldo Gherardelli | Giovanna Di Loreto

Projet n°22

BORN TO BE WILD

Bureau d'architecte

SZ Architecture Sàrl

5, rue Henri-Dunant | 27400 Louviers | France

Collaborateurs

Josselin Sauzeau | Mathilde-Alexia Pioline | Marie-Charlotte Frémy

1^{er} rang | 1^{er} prix **Projet n° 14**
SCARLETT

Bureau d'architecte

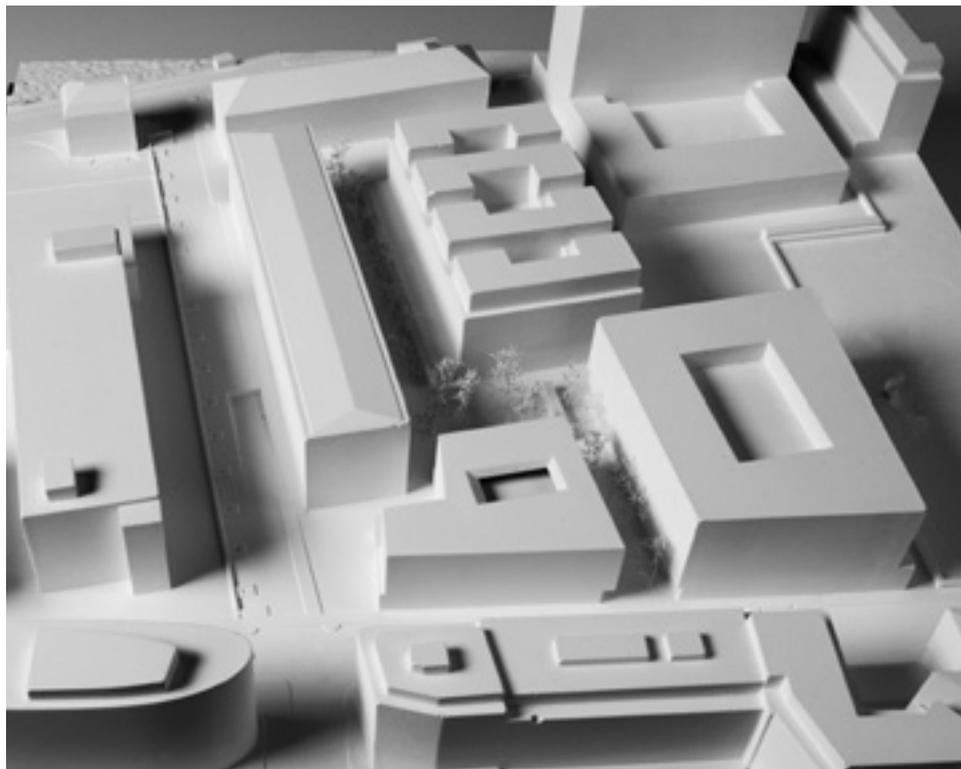
LACROIX | CHESSEX SA

11, rue des Mouettes | 1227 Acacias | Suisse

Collaborateurs

Hiéronyme Lacroix | Simon Chessex | Grégoire Martin | Andrea Pellacani

Yann Bommelaer | Celia Laserna



Le volume proposé par l'auteur du projet « Scarlett » fait référence aux « blocs » urbains différenciés développés dans le projet de l'écoquartier. Sa forme de type trapézoïdal est induite par les vides, qu'elle définit en séquences spatiales. En ouvrant justement l'angle au sud-ouest de la parcelle, la proposition précise l'entrée du site sur le boulevard St-Georges et achève la promenade de la rue des Gazomètres. Il invite le visiteur à découvrir les espaces extérieurs du projet de l'écoquartier et à y pénétrer.

La compacité du volume et son échelle maîtrisée renforcent sa présence sur le boulevard. Sa hauteur, plus basse que celle des constructions voisines, révèle sa fonction singulière. Le caractère public du rez-de-chaussée est renforcé par l'affirmation du socle matérialisé en béton. Celui-ci intègre des affectations liées au sport et au spectacle. Sur cette assise se développe le monde plus protégé de la maison de l'enfant et sa cour à ciel ouvert.

L'auteur du projet propose trois entrées, clairement définies, en relation avec des espaces extérieurs précis :

- Cité de l'enfance;
- Espace pluridisciplinaire;
- Salle d'éducation physique.

Les espaces d'entrées s'ouvrent sur des perspectives visuelles traversantes. Le jury s'interroge toutefois sur leur situation respective, qui devrait probablement être revue en fonction notamment des activités en place (restaurant scolaire). D'une manière générale, ils manquent de générosité.

Le jury relève les qualités d'intervention issues d'une lecture finie du site et de son analyse. Par contre, si l'organisation des différentes fonctions – espaces administratifs et parascolaires au premier étage, locaux de crèche plus privatifs aux étages supérieurs – est judicieux, leur distribution interne reste parfois difficile. Ainsi, la liaison verticale des deux unités de crèche de 40 et 80 places, situées respectivement sur deux niveaux autour de la toiture-terrasse, n'est pas très pertinente.

Le potentiel de réaliser un bel étage, au premier niveau, n'est pas vraiment exploité; l'espace balcon n'est pas convaincant dans sa formalisation. La situation du noyau de service, au centre, permet d'exploiter la profondeur importante du plan, mais la géométrie proposée pourrait générer des qualités spatiales plus évidentes. La proposition reste assez schématique sur le plan fonctionnel et structurel, mais la générosité du système de distribution offre une grande flexibilité d'aménagement.

La composition de la façade, sobre et tranquille, met l'accent sur l'espace public de référence du rez-de-chaussée, ce que le jury apprécie tant dans son principe que dans la matérialité proposée, qui correspond bien à la vocation de l'édifice.

La compacité du volume permet d'envisager une construction économique répondant aux standards énergétiques actuels.

Projet n° 07
2^e rang | 2^e prix **CHIQUITITA**

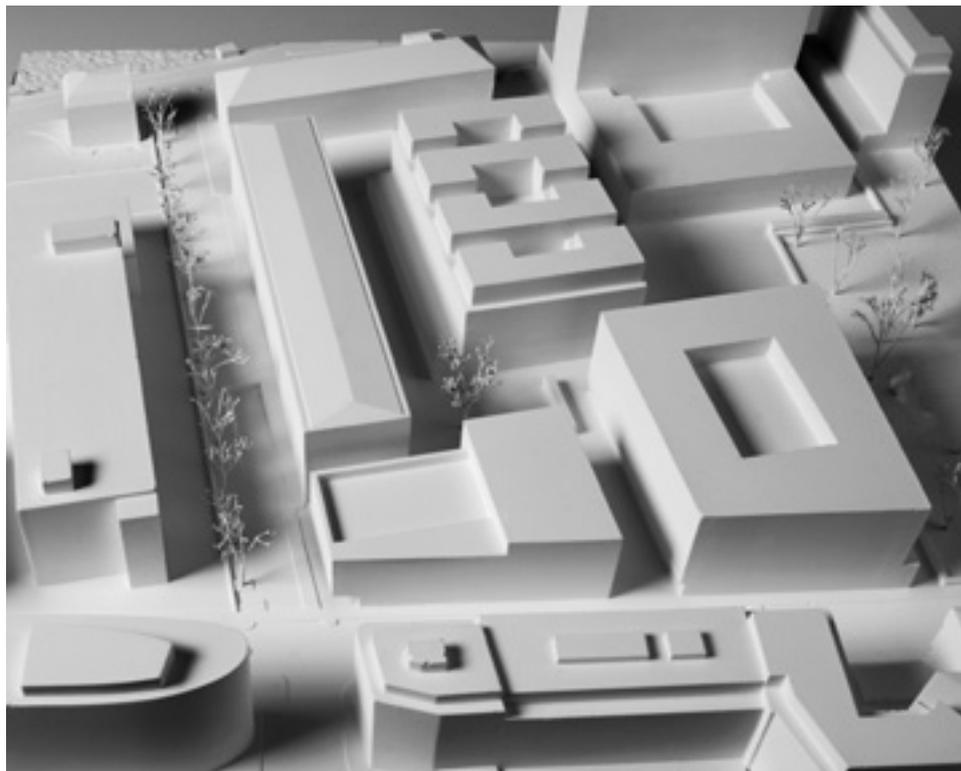
Bureau d'architecte

Translocal Architecture GmbH

19, Beatusstrasse | 3006 Berne | Suisse

Collaborateurs

Marko Göhre | Helko Walzer | Thomas Werner | Stefan Wetter | Anke Hassler



Le projet propose un bâtiment très compact sur le boulevard St-Georges.

Un espace public dédié aux enfants est créé à l'intérieur de l'écoquartier dans la continuité du réseau de cheminements. La volumétrie du bâtiment s'affirme par des parties en saillie qui lui confèrent un caractère urbain et représentatif, en adéquation avec son contexte et sa fonction d'édifice public. Par l'articulation de sa volumétrie, le bâtiment parvient, d'une part à se fondre dans l'échelle du tissu bâti existant et, d'autre part, à se distinguer de ses voisins en devenant un lieu représentatif et identitaire pour l'ensemble du quartier.

La proximité avec le bâtiment du registre foncier peut être partiellement pondérée, car elle n'affecte que la nouvelle salle de gym et quelques locaux secondaires du bâtiment existant. La proximité avec le bâtiment de la Fondation est plus problématique, ce d'autant que cette façade abrite des fonctions principales du bâtiment.

L'expression des façades laisse transparaître la diversité des activités qui se cachent à l'intérieur, mais s'avère trop agitée et ne convainc finalement pas le jury, qui la juge peu en adéquation avec sa forme urbaine.

Les accès aux différentes unités programmatiques du bâtiment s'organisent selon leurs utilisateurs: au nord l'entrée des enfants pour la crèche, la salle de gym (journée) et les activités parascolaires; au sud l'entrée des adultes pour la crèche de nuit, le BIPE et la salle de gym (soirée) qui rejoint l'entrée nord par un hall traversant; à l'ouest l'entrée vers la salle pluridisciplinaire.

Le programme est organisé de haut en bas, hiérarchisant les activités des plus publiques aux plus privées. Le BIPE, la halte-jeux et les locaux administratifs de la cité de l'enfance se situent au rez-de-chaussée. Ils sont séparés de la salle polyvalente, dont la spatialité se développe depuis le sous-sol sur deux étages, offrant une générosité au rez-de-chaussée par la présence de son vide. Les locaux parascolaires se situent au 1^{er} étage et sont attenants à la salle d'éducation physique dont le volume recouvre la salle polyvalente. Les deux unités de la crèche (80 et de 40 places) se répartissent sur trois étages et disposent d'un accès en demi-niveau sur une toiture-terrasse équipée en espace de jeu extérieur. L'accueil de nuit est prévu au 2^e étage en lien direct avec la crèche de 40 places. Le réfectoire prend place au 3^e étage.

Le jury apprécie la clarté d'organisation du programme, mais constate que l'emplacement de la salle de sport comprime les espaces de la crèche dans un volume trop restreint.

Les distributions verticales sont assurées par un double escalier qui semble offrir une grande flexibilité d'usage et une générosité aux circulations. Ce dispositif nécessiterait cependant de répartir les ascenseurs sur les deux paliers. Le jury regrette qu'aucune différenciation ne soit faite au niveau des accès publics et des liaisons internes qui se mélangent et entravent le bon fonctionnement de la crèche. De plus, l'accessibilité au jardin de la crèche, situé en toiture et décalé d'un demi-niveau, est problématique dans sa relation avec l'espace intérieur.

Le fonctionnement interne des deux crèches est organisé en strates d'espaces. Les sous-unités, conçues comme des maisons à l'échelle des enfants, sont accessibles depuis un hall central commun. Chaque maison est constituée d'espaces en enfilade qui minimisent les zones de circulation et créent un cadre de vie diversifié propice aux temporalités des activités quotidiennes (jeux, siestes, vestiaires, etc.). L'apport de lumière naturelle par deux patios, sis au cœur du bâtiment, donne une respiration dans la rigueur du dispositif spatial. L'approche structurelle est assumée et convaincante.

En résumé, ce projet s'affirme par sa grande faculté à trouver un équilibre entre les diverses contraintes, mais souffre de l'étroitesse du corset que sa forme urbaine impose à son organisation intérieure, particulièrement rigide dans le développement de la crèche.

CONCOURS ÉQUIPEMENTS PUBLICS ÉCO QUARTIER JONCTION

CHIQUITTA



PLAN DE SITUATION | L'ÉCO

ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS UN QUARTIER ÉCOLOGIQUE

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

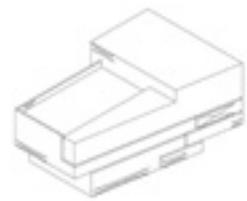
Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.

Le projet de quartier écolo vise à offrir un cadre de vie agréable et sain, en intégrant des équipements publics de qualité. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser leur bien-être.



SUMME

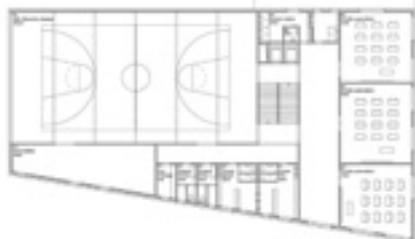
PLAN NIVEAU 001 | L'ÉCO



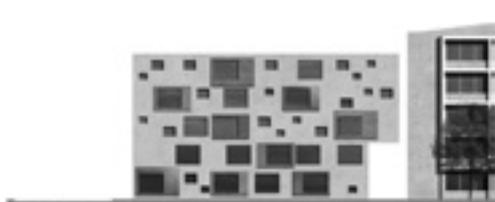
PLAN NIVEAU 002 | L'ÉCO



PLAN NIVEAU 003 | L'ÉCO



ÉLEVATION NIVEAU 001 (SUD-OUEST) | L'ÉCO



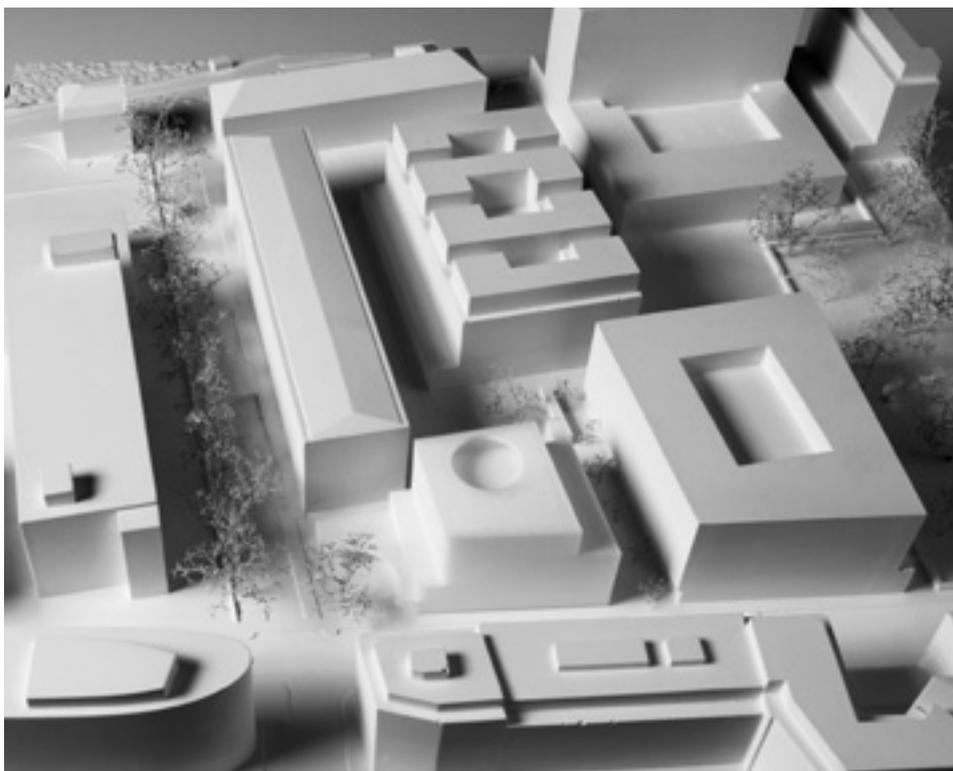
ÉLEVATION NIVEAU 001 (SUD) | L'ÉCO

CONCOURS ÉQUIPEMENTS PUBLICS ÉCO QUARTIER JONCTION

CHIQUITITA



Projet n° 20
3° rang | 3° prix **MATRIOCHKAS**
Bureau d'architecte
David Reffo architecte
4, rue du Beulet | 1203 Genève | Suisse



Le projet organise le programme en un volume compact et articulé par des retraits de façade qui génèrent des terrasses à des niveaux différents. Grâce à la disposition du volume principal qui évite l'alignement avec le bâtiment du registre foncier et son découpage volumétrique, ce bâtiment arrive à se démarquer pour signifier son caractère public, tout en complétant habilement la composition volumétrique du nouvel écoquartier.

Le projet présente une occupation du sol optimale et permet d'organiser deux espaces publics majeurs, une place ronde regroupant les accès au croisement avec la rue des Gazomètres et une place carrée à l'intérieur du quartier.

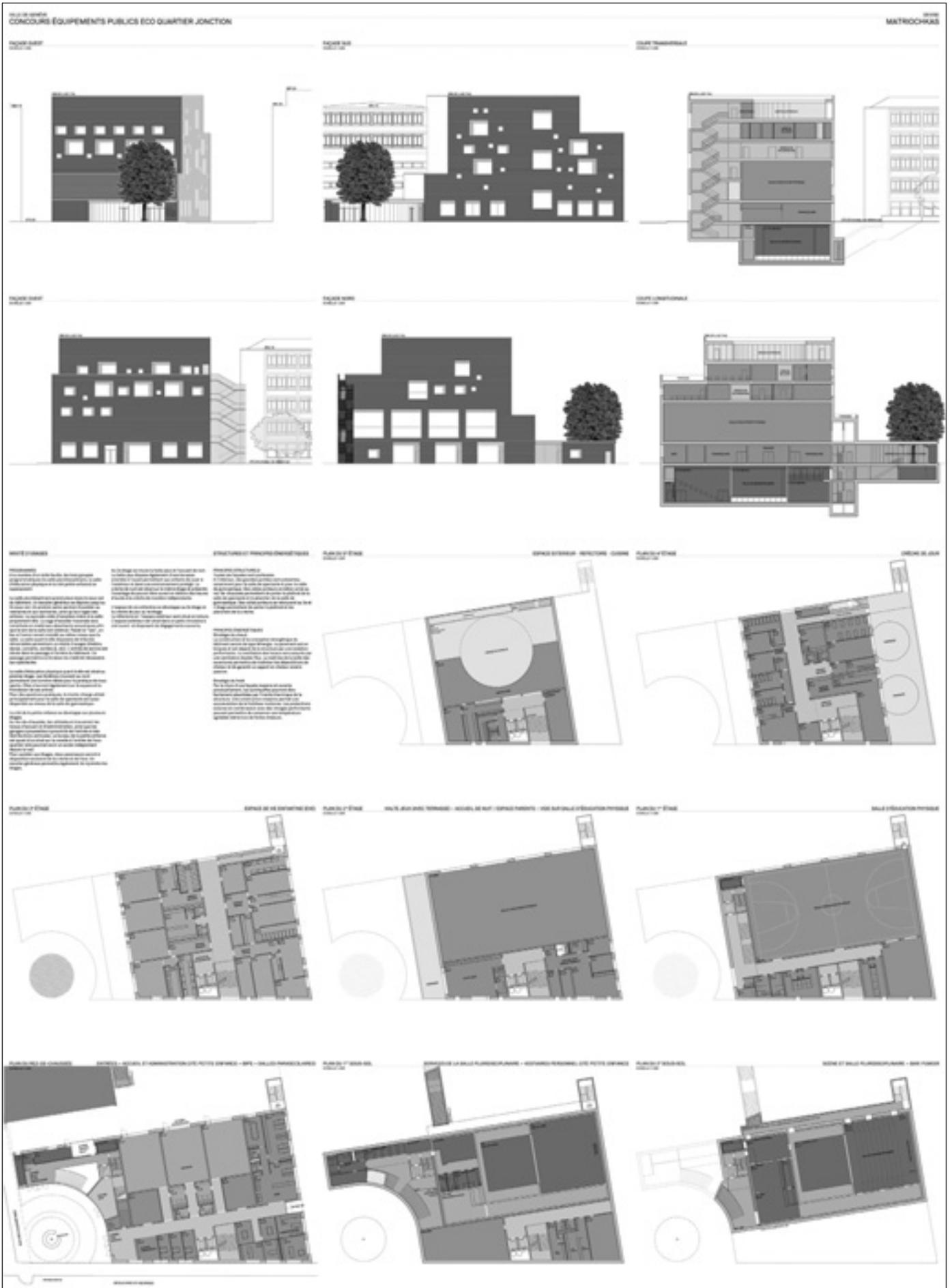
Si le jury apprécie la qualité de la place à l'intérieur de l'écoquartier qui relie le programme parascolaire au restaurant scolaire, il s'interroge quant à la pertinence d'organiser tous les accès sur la place ronde qui, elle, n'entretient pas de rapport avec le nouveau quartier. D'autre part, la convivialité de cet espace semble compromise par la présence importante du trafic du boulevard Saint-Georges et son aménagement rappelle une zone de dépose-minute.

Les programmes sont habilement organisés dans les étages et tirent parti des variations de surface et des terrasses générées par le volume articulé. Au dernier niveau, le réfectoire bénéficie d'un espace extérieur intéressant, mais son caractère introverti laisse perplexe le jury. La position centrale de la salle de gymnastique est intéressante, mais engendre une séparation problématique des programmes de la cité de l'enfance, notamment entre les bureaux et les espaces de vie proprement dits.

D'autre part, si l'organisation du troisième étage est convaincante, celle du quatrième ne présente pas la même qualité du dispositif de distribution et certains espaces sont quelques peu étriqués.

D'une façon générale, les espaces de circulation intérieure sont exigus et semblent peu adéquats à l'accueil simultané d'un grand nombre de personnes. La concentration des accès autour de la place ronde contraint fortement l'aménagement des entrées au bâtiment: les halls d'accès de la salle de gymnastique et de la salle pluridisciplinaire semblent trop petits, tout comme l'organisation en couloir de l'espace d'entrée de la cité de l'enfance n'est pas satisfaisante. Le jury regrette également le manque de rapports visuels entre les espaces de distribution et la salle de gymnastique.

Sur le plan de l'expression, l'utilisation de la brique confère une présence intéressante au bâtiment. Par contre, les linteaux en béton sur les ouvertures interrogent quant à leur fonction et pourraient être assimilés à des caissons de stores. Les petites ouvertures de la façade rappellent la présence de la petite enfance, mais restent quelque peu anecdotiques.



4^e rang | 4^e prix **Projet n° 04**
CONVIVALITÉ

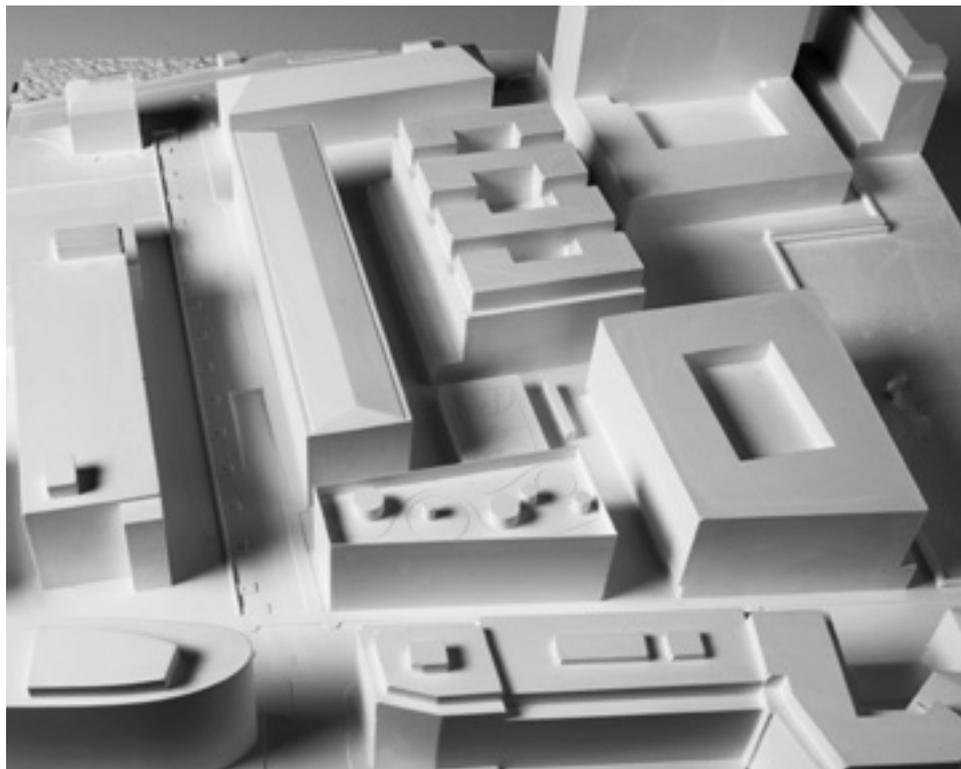
Bureau d'architecte

publik | Antonio Viejo

57, calle Bretón de los Herreros, 5^aA | 28003 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Antonio Viejo | Helena Aguilar | Francesco Monaco | Juan Ramón Cristóbal



Le programme des locaux est organisé en deux volumes distincts. Un premier volume haut contenant la salle pluridisciplinaire, la cité de l'enfance et les locaux parascolaires s'implante dans le prolongement des alignements du boulevard St-Georges. Un deuxième bâtiment, dédié aux activités sportives, prend place à l'intérieur de l'écoquartier et prolonge le réseau des espaces publics. Le jury apprécie cette proposition par la différenciation de l'échelle des deux bâtiments, mais regrette que les espaces extérieurs et les relations intérieur-extérieur, en particulier les accès aux deux bâtiments, n'aient pas fait l'objet d'une plus grande attention dans leur conception.

La proposition de créer un espace de jeux grillagé sur le toit de la salle de gym n'est pas jugée satisfaisante par l'impact de son emprise volumétrique et les nuisances qui lui sont associées dans un quartier de logements.

La position de l'entrée de la salle pluridisciplinaire vers le bâtiment d'habitation de la FVGLS n'est pas convaincante.

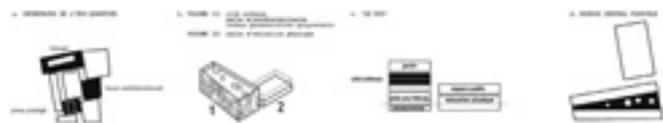
La répartition du programme, à l'intérieur du bâtiment haut, est clairement hiérarchisée: la salle polyvalente au rez-de-chaussée et la crèche dans les étages. Le jury déplore toutefois vivement l'emplacement des locaux parascolaires en sous-sol et constate qu'aucune synergie ne peut être envisagée avec la salle de gym.

La répartition des espaces de la crèche autour d'un hall central traversant propose d'utiliser les zones de circulation comme zones de jeux pour les enfants. Le jury relève que ce dispositif intéressant se révèle très contraignant dans la séparation des accès publics pour les parents et des distributions privées internes au fonctionnement de la crèche. Les cages d'escaliers sont disposées aux extrémités du bâtiment, sans volonté réelle de hiérarchiser les circulations verticales et de leur donner la générosité qui correspond à la présence de 120 enfants. Les percements zénithaux ne semblent pas en mesure d'alimenter en lumière naturelle cet espace majeur.

L'expression architecturale des façades est jugée schématique, tout comme la transparence de la salle de gym et l'épaisseur structurelle de sa dalle de toiture semblent peu plausibles.

CONVIVIALITÉ

CONCOURS N° 113 T1



INTRODUCTION
Le projet de l'écoquartier de la jonction vise à créer un cadre de vie durable et convivial, intégrant des espaces verts et des équipements communautaires. L'objectif est de favoriser le lien social et l'écologie urbaine.

LES PRINCIPES DIRECTEURS
1. Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle.
2. Intégrer des espaces verts et des équipements communautaires.
3. Promouvoir l'écologie urbaine et la durabilité.

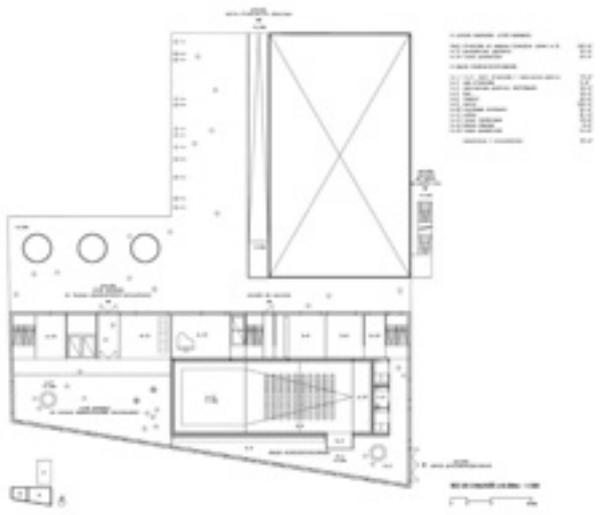
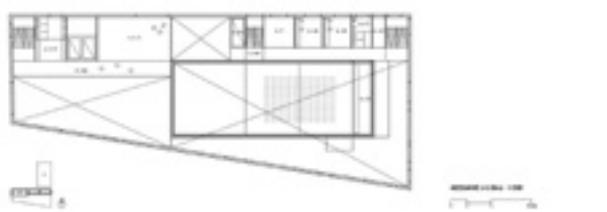
LES ÉLÉMENTS CLÉS
Le projet comprend un bâtiment résidentiel de 10 étages, un espace communautaire polyvalent, et un jardin partagé. Les espaces sont conçus pour encourager les interactions sociales et l'usage des équipements.

LES BÉNÉFICES
Ce projet contribue à améliorer la qualité de vie des habitants, à réduire l'empreinte carbone, et à créer un environnement plus sûr et plus agréable.

LES ÉLÉMENTS CLÉS
Le projet comprend un bâtiment résidentiel de 10 étages, un espace communautaire polyvalent, et un jardin partagé. Les espaces sont conçus pour encourager les interactions sociales et l'usage des équipements.



LES BÉNÉFICES
Ce projet contribue à améliorer la qualité de vie des habitants, à réduire l'empreinte carbone, et à créer un environnement plus sûr et plus agréable.



Projet n° 06
5° rang | 5° prix **JOUR ET NUIT**

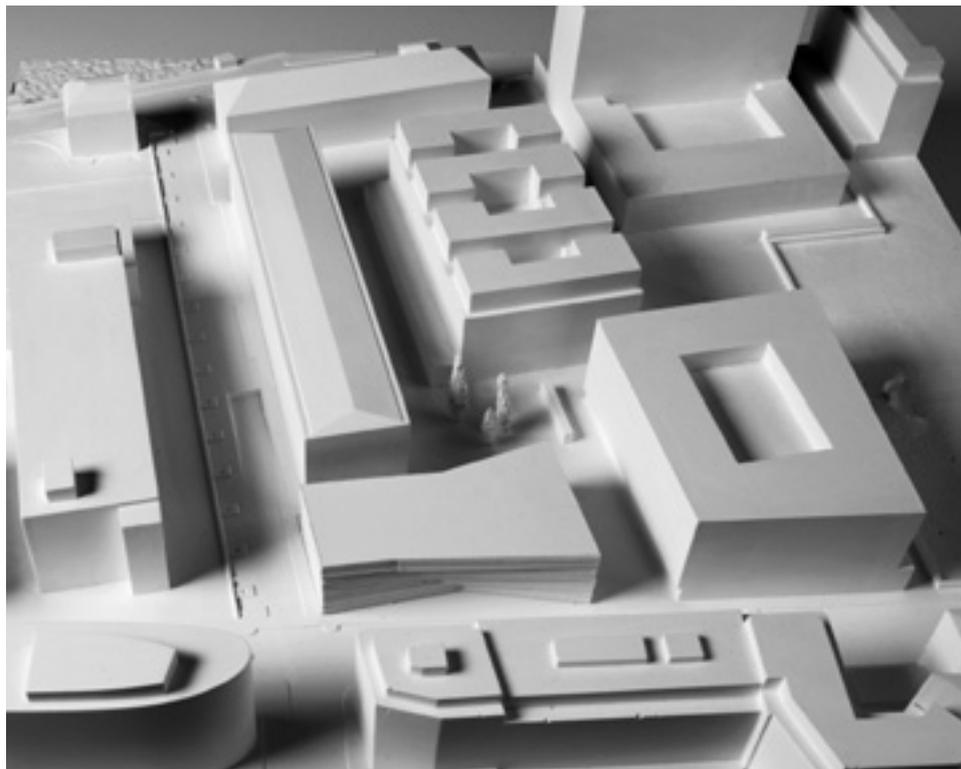
Bureau d'architecte

Jorge Muñoz

17, calle Bacones, 2C | 28029 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Marina Cisneros



Le programme des locaux est organisé dans un volume compact implanté en limite sud-ouest du périmètre à disposition, définissant le boulevard St-Georges par sa façade sud. Ce choix libère un espace public de dégagement au nord du bâtiment, qui, par ses proportions, poursuit la logique urbaine établie par les différents bâtiments de l'écoquartier.

Un hall commun, traversant et généreux, distribue l'ensemble des fonctions. L'auteur identifie cet espace comme étant « le cœur du centre social ».

Au sous-sol, la salle de gymnastique et ses locaux annexes occupent deux niveaux. Une galerie en façade sud, par l'intermédiaire du rez-de-chaussée, lui offre un apport de lumière. Ce dispositif, pour la moitié ouest du bâtiment, crée sur rue une atmosphère relativement « fermée ». Il entraîne également une excavation supplémentaire coûteuse (dépollution) par rapport au fond de fouille prévu.

Au rez-de-chaussée, le hall central distribue d'un côté la salle pluridisciplinaire, et de l'autre l'ensemble du programme de la cité de l'enfance. Cette dernière se développe sur 4 niveaux. Le BIPE s'ouvre au rez-de-chaussée sur le pignon est.

Au premier étage, les locaux parascolaires, orientés également sur le côté est, sont desservis par un couloir traversant (nord-sud).

Les locaux de la crèche de jour et de la crèche de nuit occupent l'entier du 2^e étage, groupés avec l'espace « halte jeux ». Ils sont organisés de part et d'autre d'un espace de distribution central se dilatant dans le sens est-ouest. Suivant la même logique de répartition, l'espace de vie enfantine complète le programme au 3^e étage.

Une trame structurelle régulière, composée de murs et de sommiers, est lisible. Elle suppose possible la superposition des différents programmes, mais en même temps contraint le plan à une certaine rigidité.

Le jury a apprécié la volumétrie compacte proposée ainsi que la précision de l'implantation qui offre des espaces extérieurs clairs et bien proportionnés. Le choix de distribuer toutes les parties du programme par l'intermédiaire d'un hall commun pose des problèmes d'usage incompatibles avec les différents types d'utilisateurs. Ce problème est accentué par le fait que cet espace de distribution majeur est fermé, contrairement aux traversées prévues au rez-de-chaussée des trois bâtiments composant l'écoquartier.

Le projet manque de hiérarchie et de générosité dans l'organisation de la distribution verticale des groupes de locaux de la cité de l'enfance. L'organisation de la salle à manger et des salles d'activités dans les espaces de distribution, ouvertes, ne répond pas au mode de fonctionnement d'une telle institution.

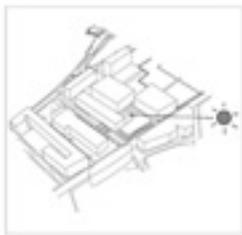
L'expression architecturale proposée pour les façades est jugée schématique. Le décalage des niveaux, dans la coupe, ne trouve pas sa justification dans l'urbanité du quartier, de même que la brisure de la forme en plan paraît justifiée uniquement au rez-de-chaussée pour affirmer les accès au hall commun, mais pas aux étages supérieurs. Tout en étant clair et simple dans les principes d'organisation et les choix volumétriques, le projet tend à subir la compacité voulue. Ce choix conditionne la flexibilité et pérore la qualité spatiale de l'ensemble.

MISSION: ÉQUIPEMENT PUBLIC DU QUARTIER JONCTION

JONC ET PART 2

ESPACE PUBLIC

Tout le programme est contenu dans une seule place publique qui est placée au cœur du quartier. L'objectif est de créer un lieu public qui est lié au centre d'équipement et aux autres lieux publics existants. La place publique est le lieu de rencontre et de rencontre de la place.



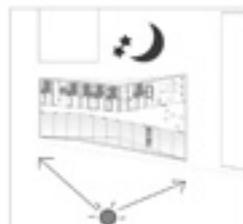
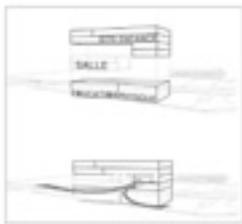
VUE PLACE

DÉVELOPPEMENT DURABLE
Télécom, Bibliothèque, Parc



ESPACE SOCIAL

L'impact du fait collectif, c'est un collectif qui est lié à la place et à la place. L'objectif est de créer un lieu public qui est lié à la place et à la place. L'objectif est de créer un lieu public qui est lié à la place et à la place.



VUE BOUTEQUIN
BOUTEQUIN

ORIENTATION
Sud, Nord, Ouest, Est



VOLUMÉTRIE ET HAUSSE

Le mouvement des plans de façade permet de créer un bâtiment qui est lié à la place et à la place. L'objectif est de créer un lieu public qui est lié à la place et à la place. L'objectif est de créer un lieu public qui est lié à la place et à la place.



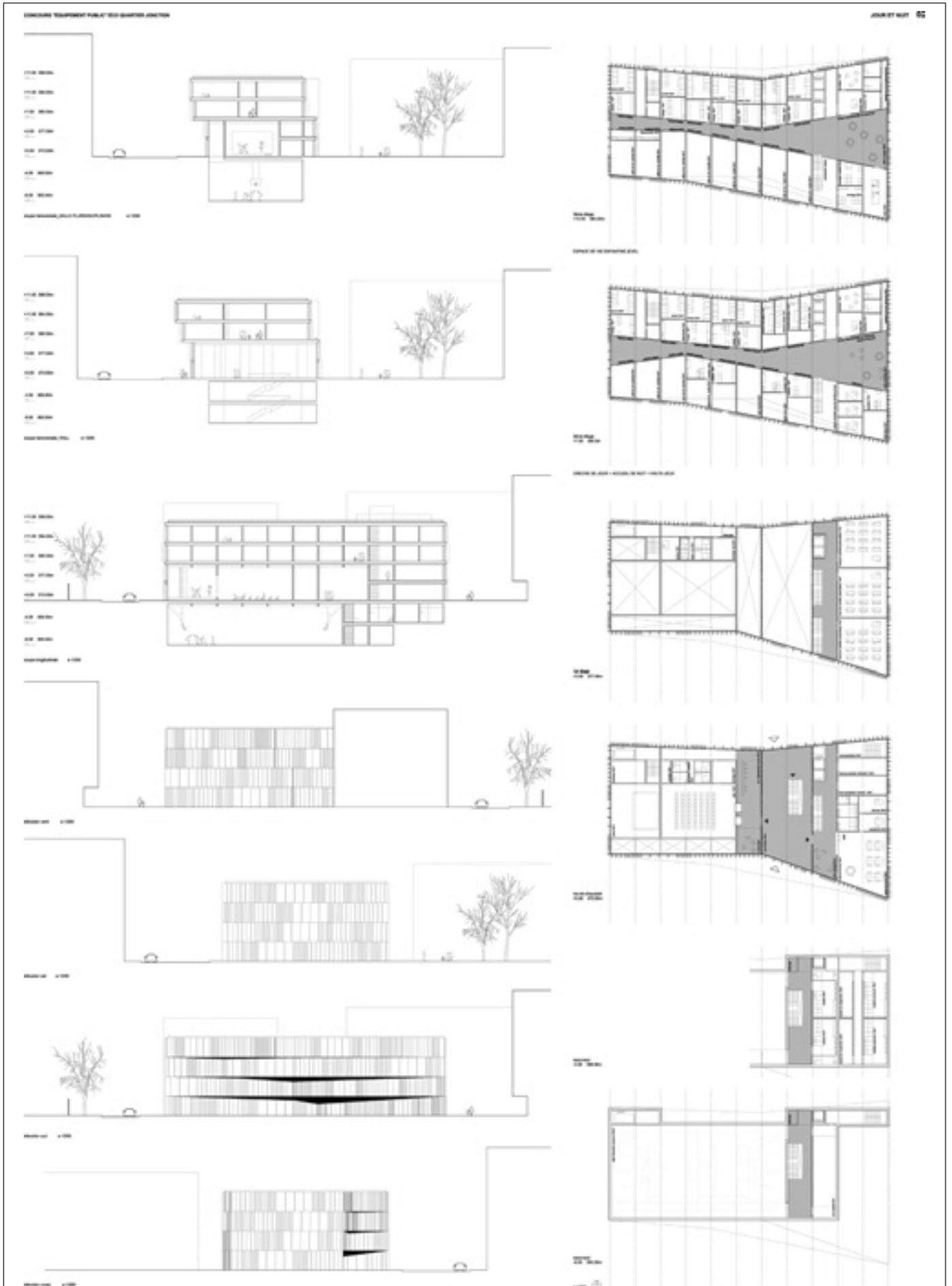
VUE JARDIN ÉDUCATION
ÉDUCATION

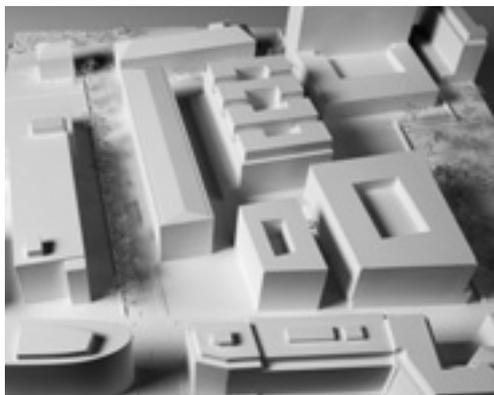
VUE JARDIN
JARDIN



PLAN GÉNÉRAL







Projet n°01

REFLECTIVANT

Bureau d'architecte

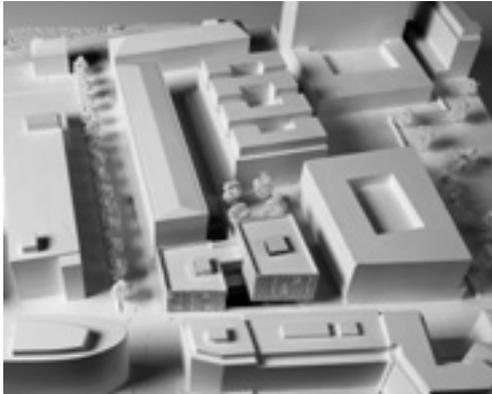
MAURO TURIN ARCHITECTES Sàrl

7, rue Louis-Curtat | 1005 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Mauro Turin | Magdalena Lewczyk





Projet n°02

321GO

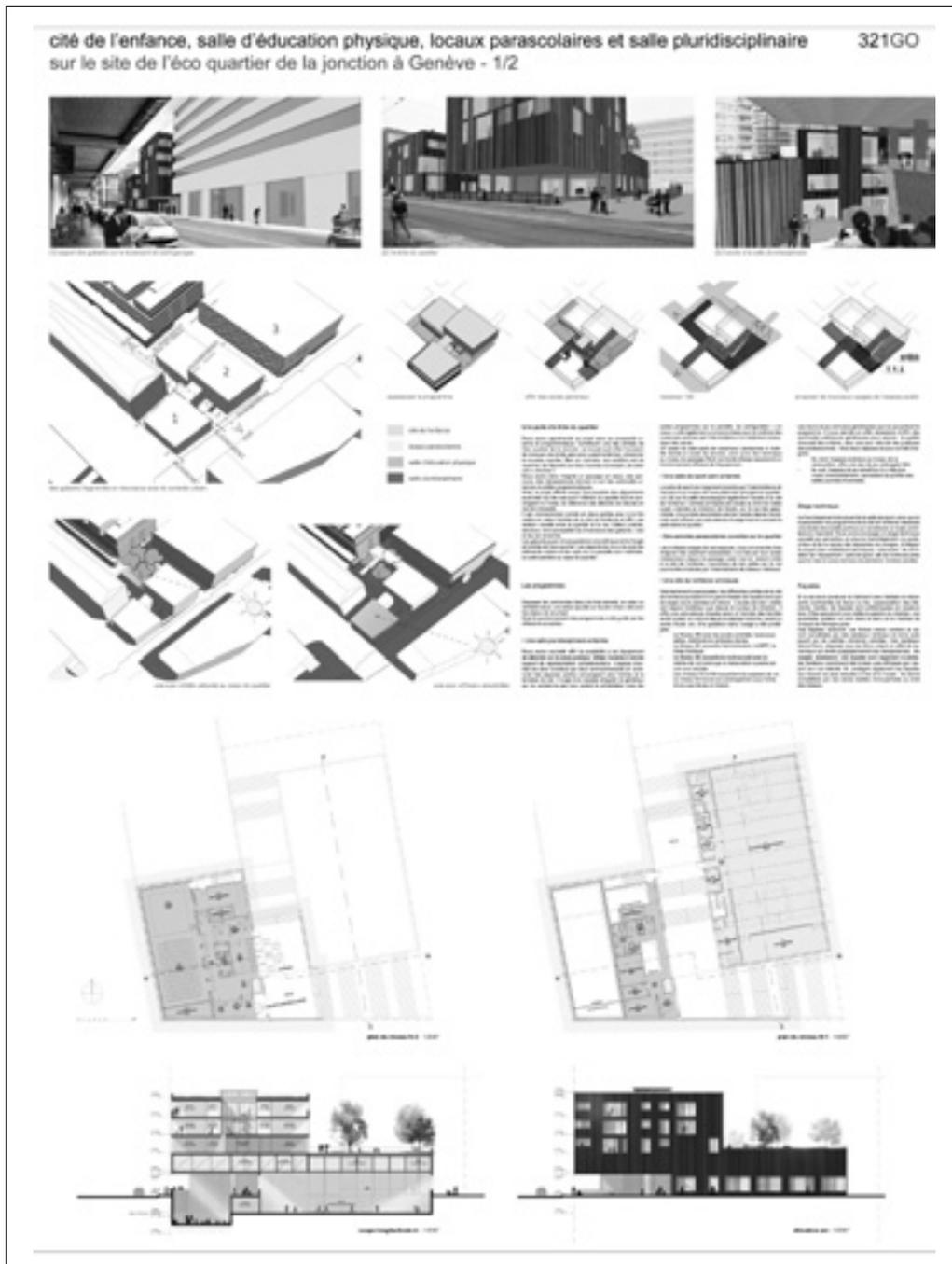
Bureau d'architecte

nunc architectes

40, rue de l'Abbé Carton | 75014 Paris | France

Collaborateurs

Jakubik Jakub | Adrienne Fabre | Emilie Faivre





Projet n°03

POINT D'APPUI

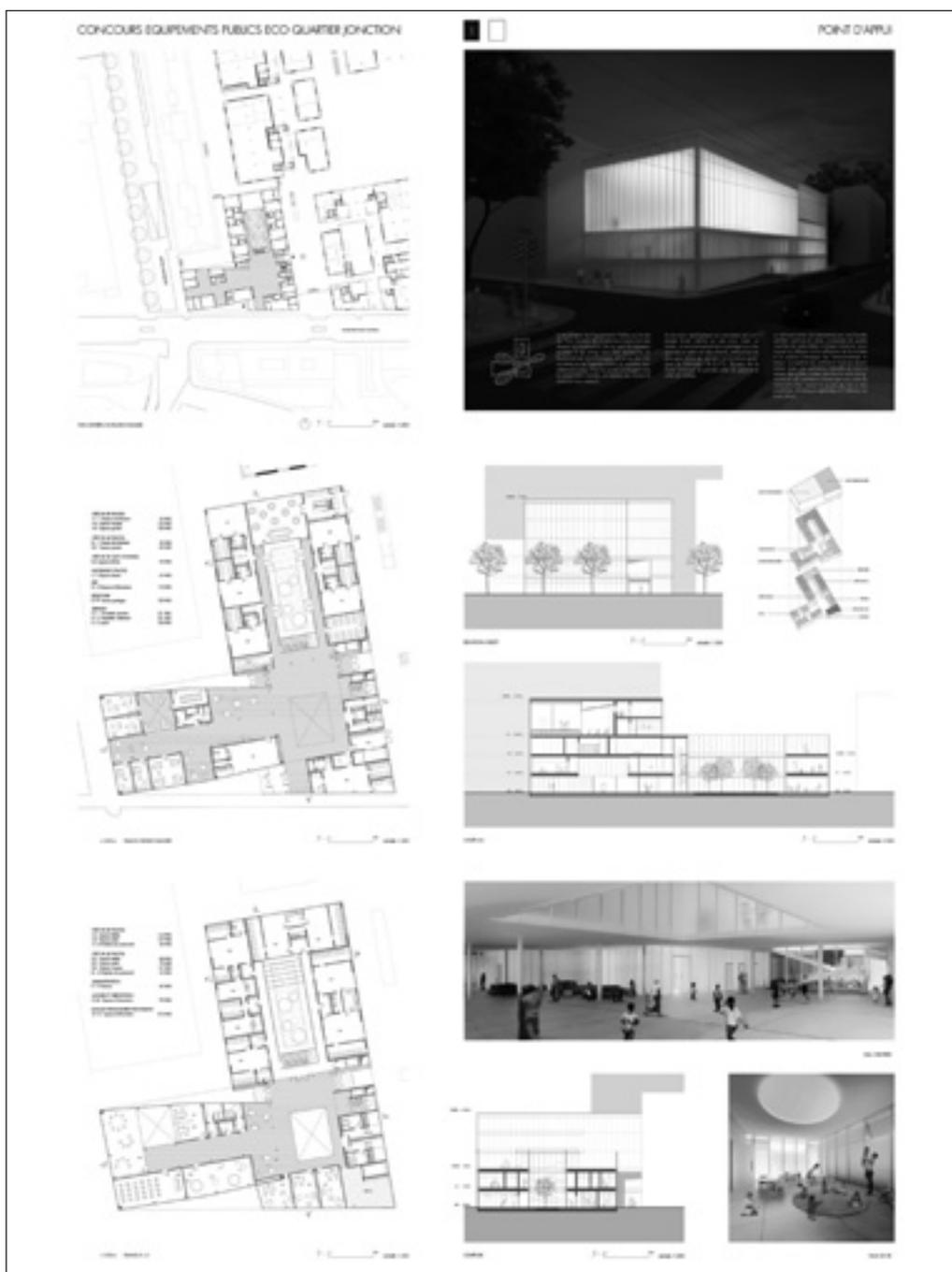
Bureau d'architecte

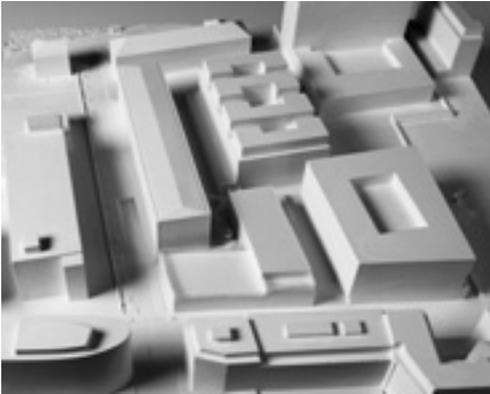
Alberto Calderoni Architetto

280, via Cilea | 80127 Naples | Italie

Collaborateurs

Luciano Migliaccio, ing. CVSE





Projet n°05

SIMATRA

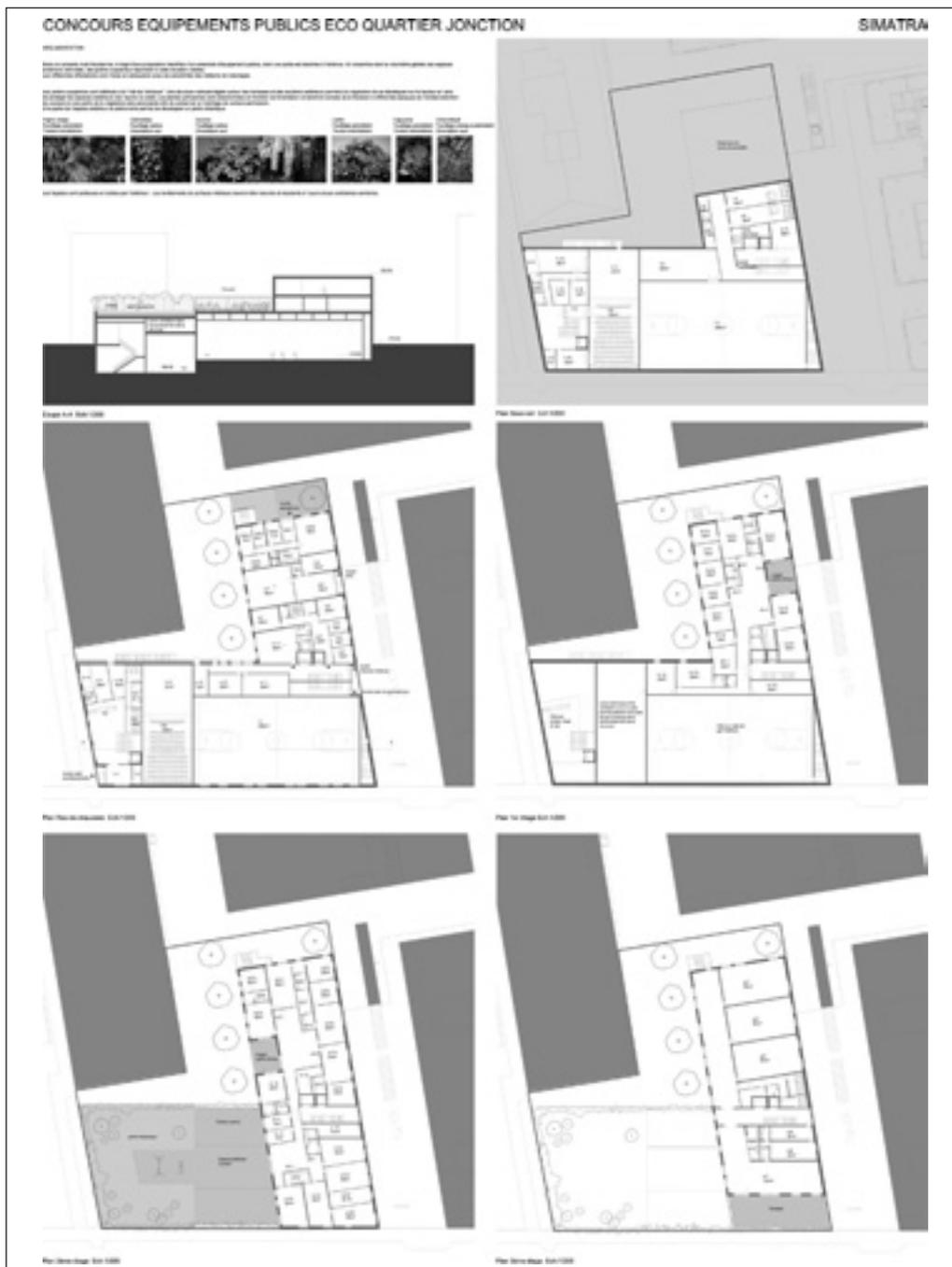
Atelier d'architecture et d'aménagement

Jean-Jacques Oberson

2, rue Saint-Laurent | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Laura Vellela





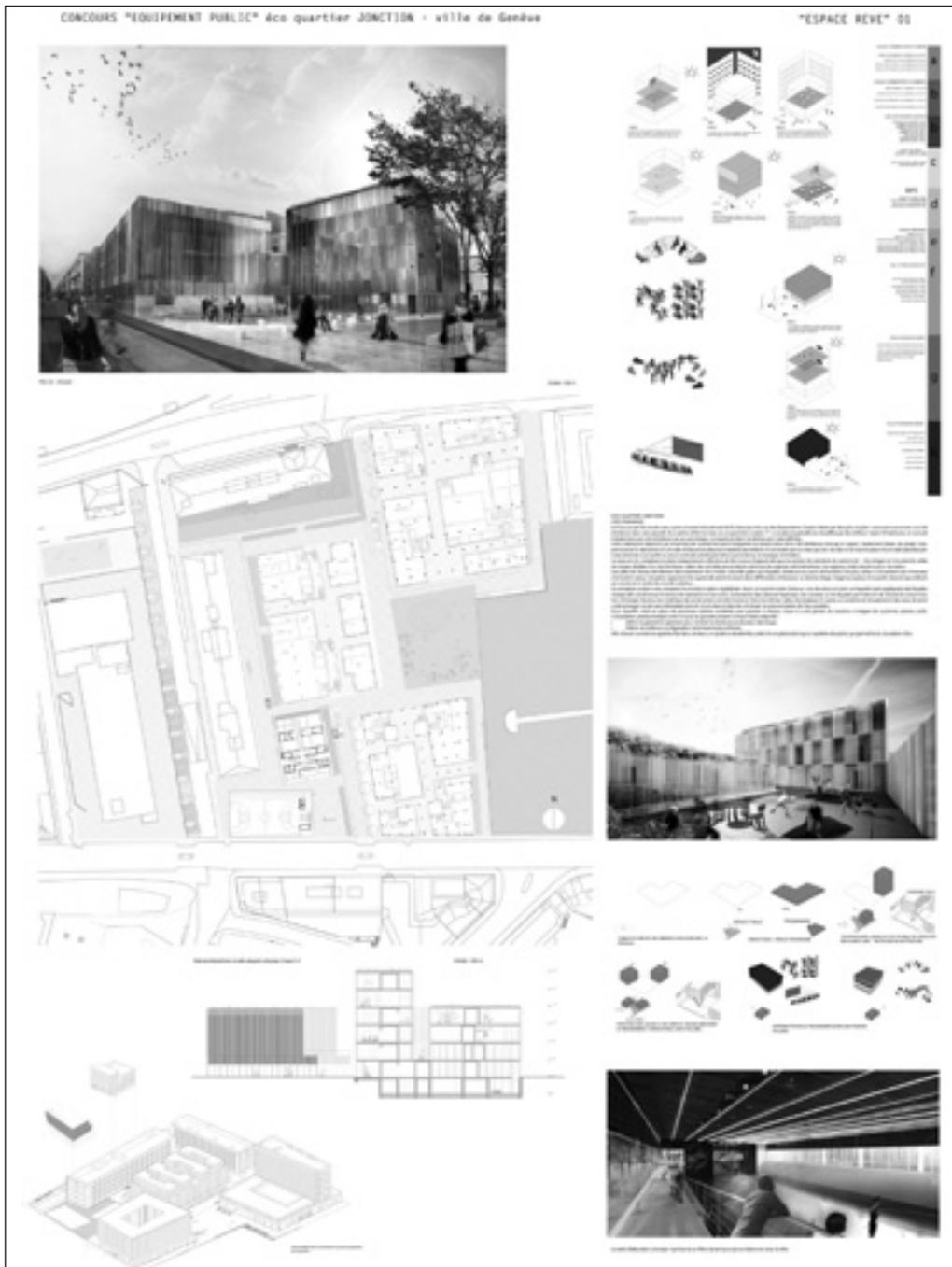
Projet n°08

«ESPACE RÊVE»

Bureau d'architecte

JOSE& ILDE ASOCIADOS

14, calle Platano | 28029 Madrid | Espagne





Projet n°09

BABYlone

Bureaux d'architecte

Atelier Archiplein Sàrl

14, rue des Chaudronniers | 1204 Genève | Suisse

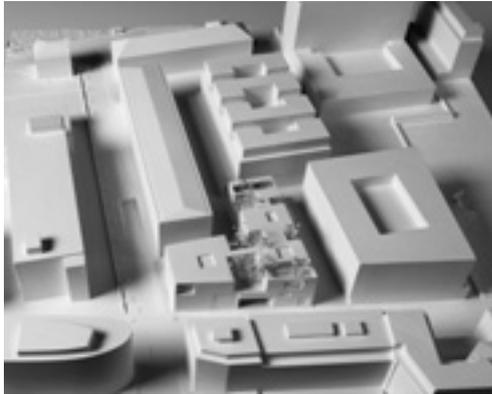
m+n architectures

10, place des Augustines | 13002 Marseille | France

Collaborateurs

Francis Jacquier | Marlène Leroux | Régis Nochumson | Gilles Martin | Cécile Roland





Projet n°10

Les passages

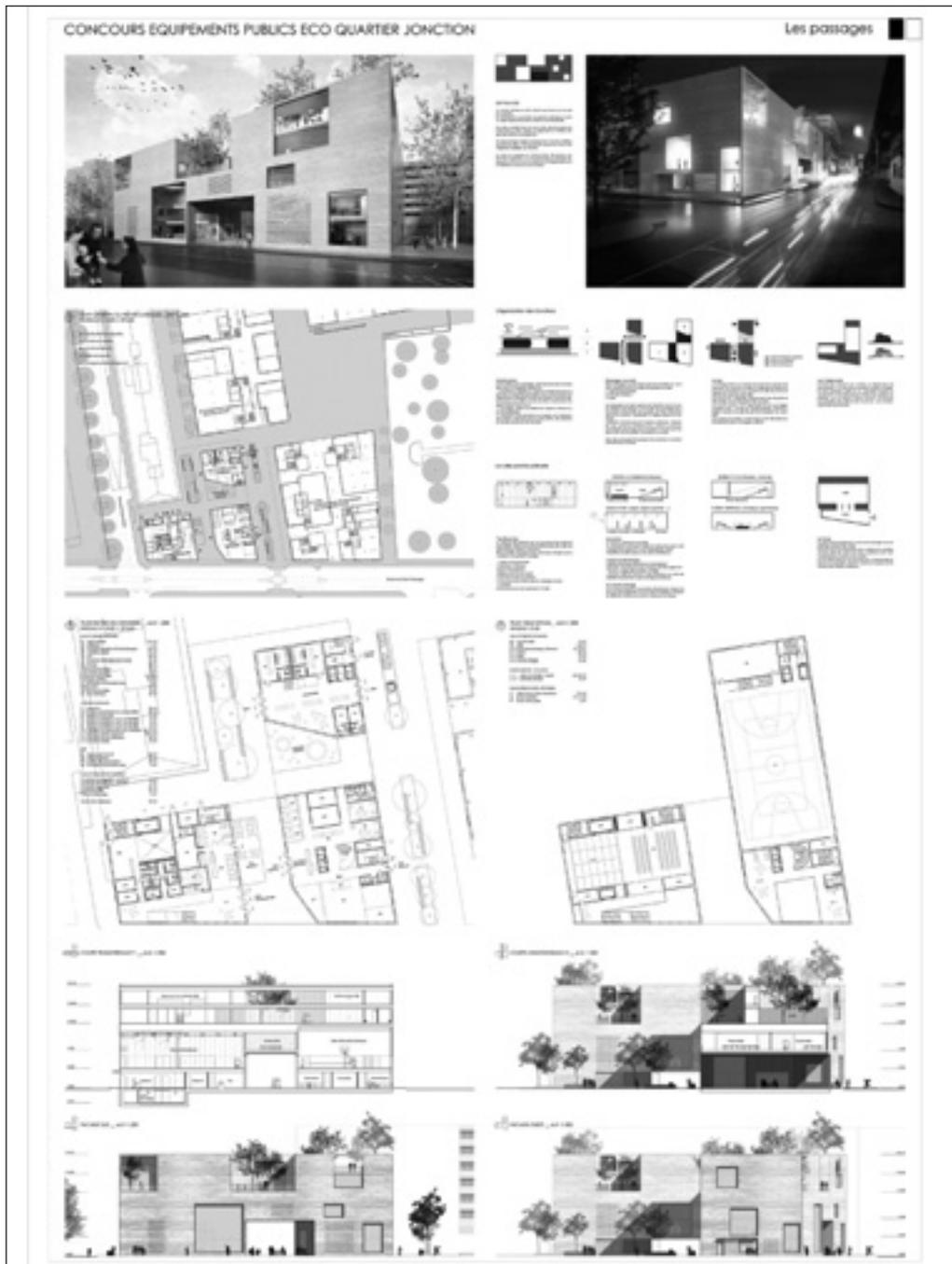
Bureau d'architecte

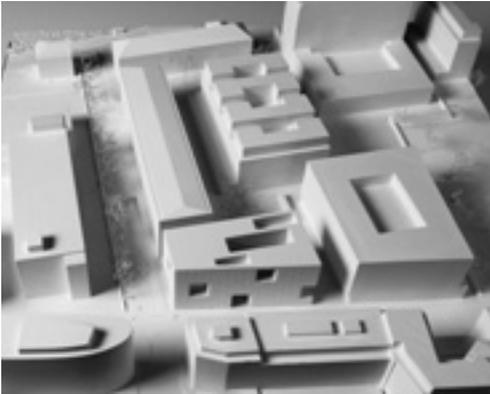
50/01 Studio d'architecture

29, cours Victor-Hugo | 33000 Bordeaux | France

Collaborateurs

Julien Jouglet | Anne-Gaël Cabillic-Jouglet





Projet n°11

éco loggias

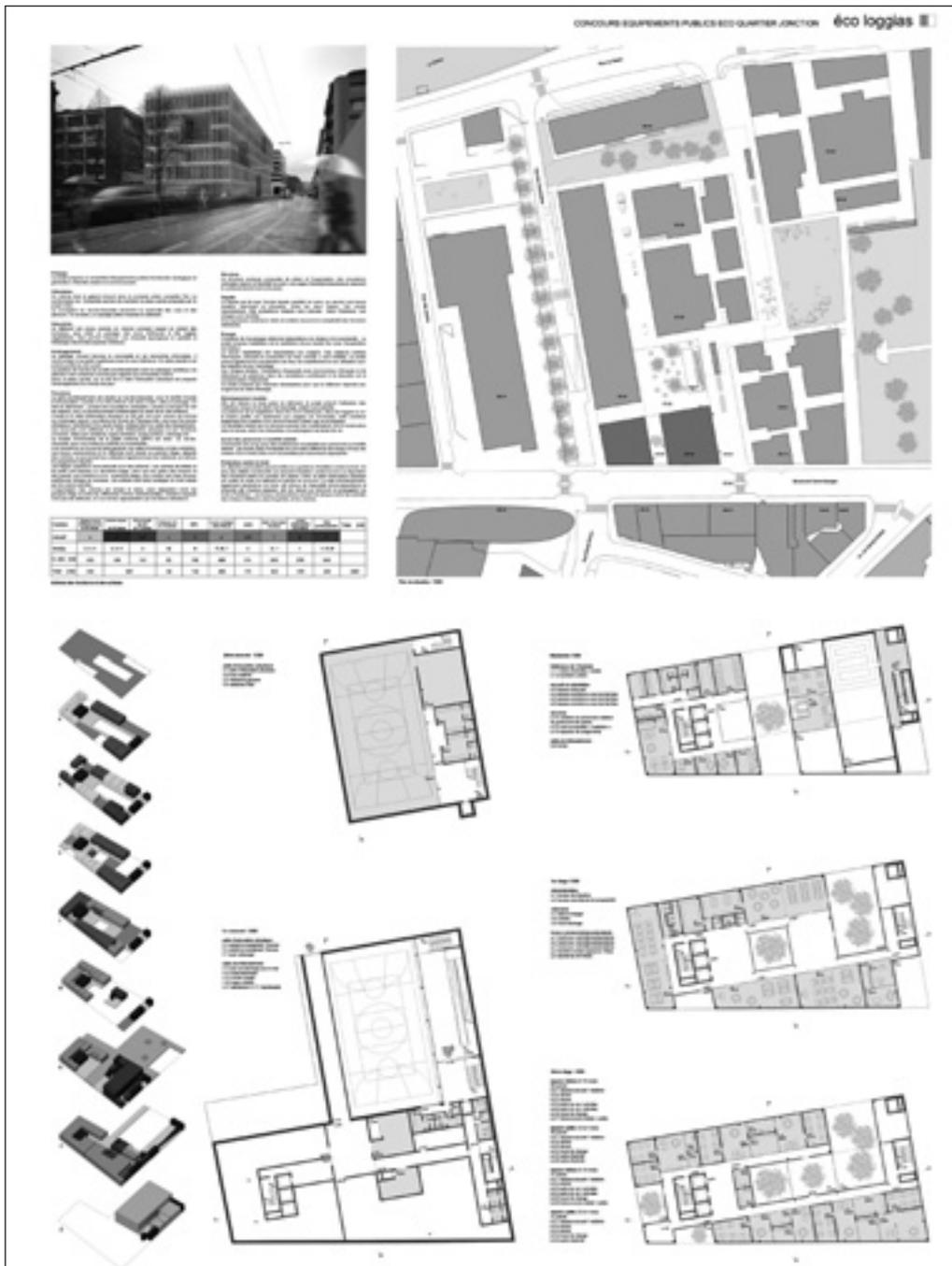
Bureau d'architecte

CRISTEA ARCHITECTURA S.R.L

5, aleea Otesani, ap.125, sector 2 | 023561 Bucarest | Roumanie

Collaborateurs

Iulius Cristea





Projet n°12

JONQUILLE

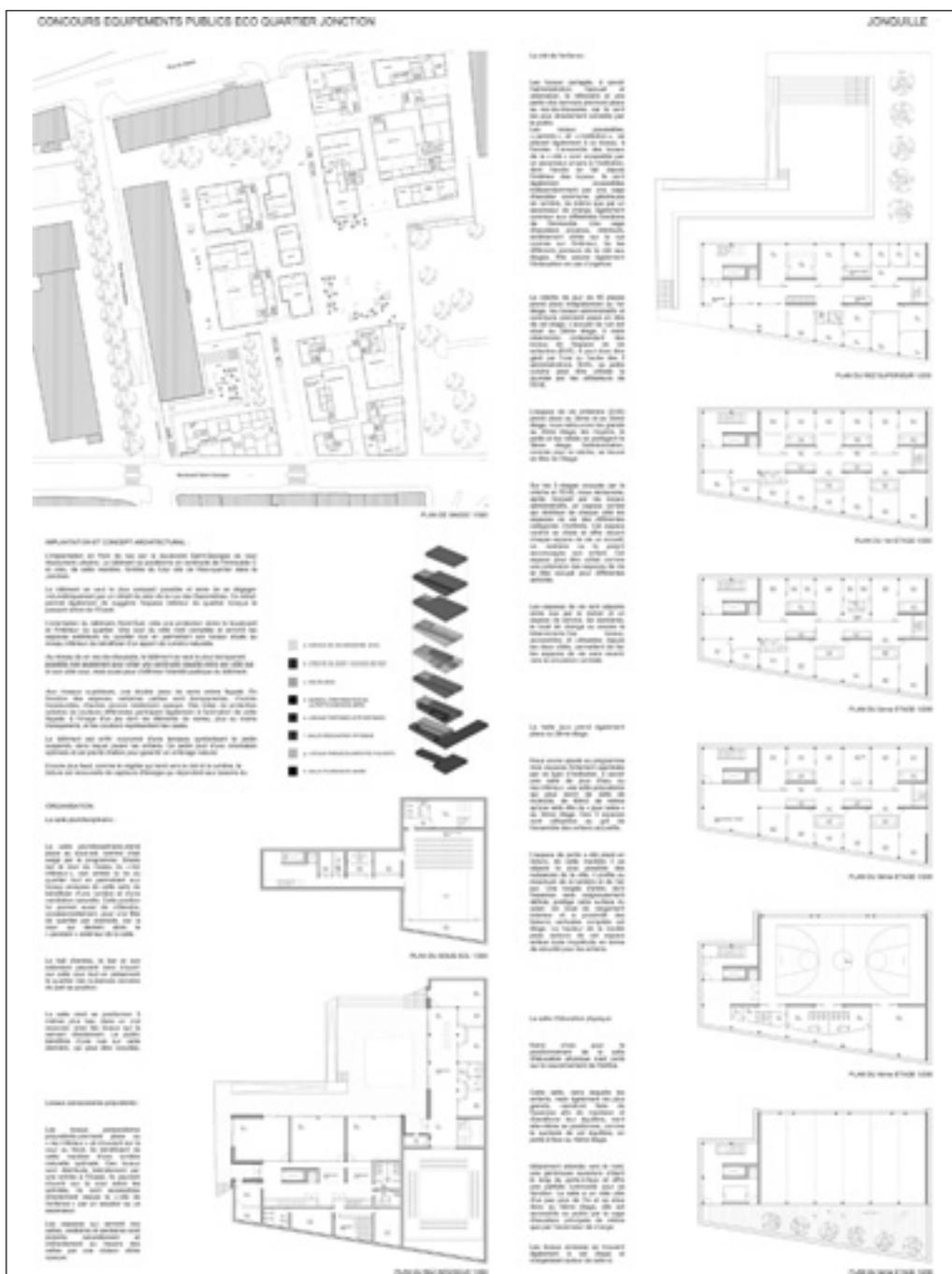
Bureau d'architecte

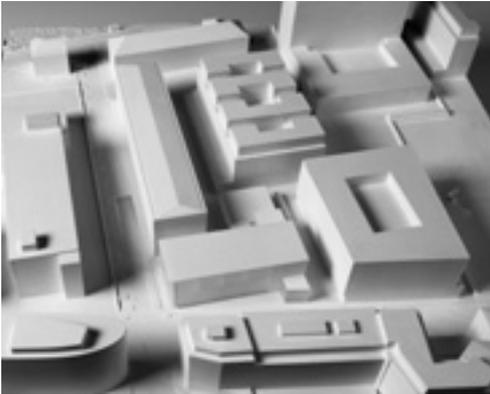
ZANINI ARCHITECTURE

1, rue du Pré-Naville | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Luciano Zanini | Michael Svantner | Angelo Parachini





Projet n°13

« RENCONTRES »

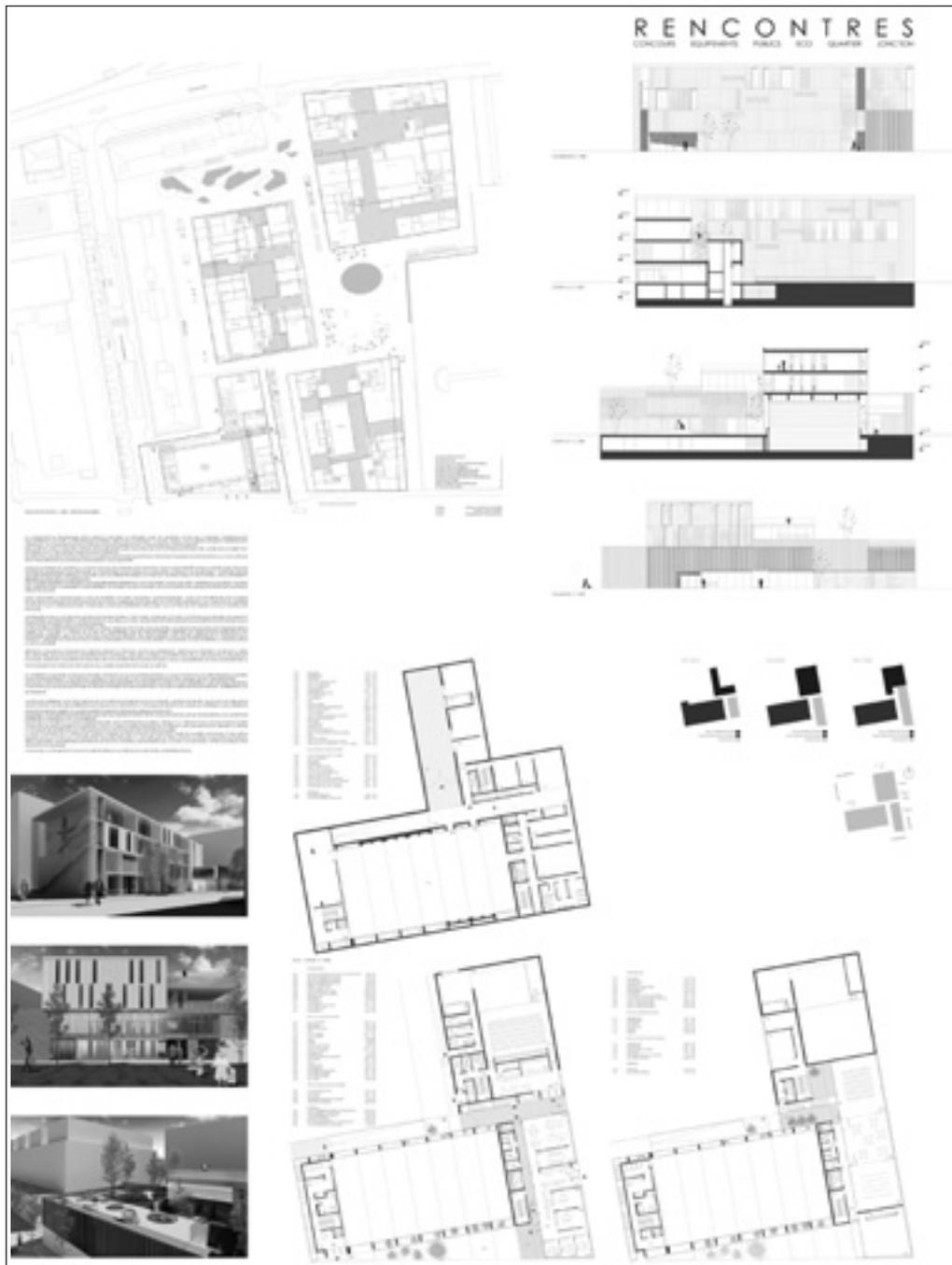
Bureau d'architecte

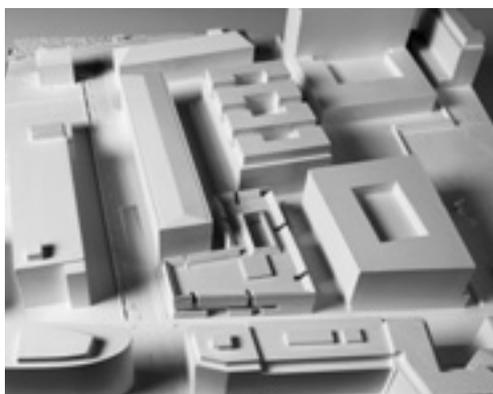
NOELIA MARTINEZ + EDGAR ROBLEDO arquitectos

19, calle Castilla, zona A, 6°K | 39009 Santander | Espagne

Collaborateurs

Juan Carlos González | Juan Fernando Martínez | Maria Soledad Fernández





Projet n°15

JARDIN SUSPENDU

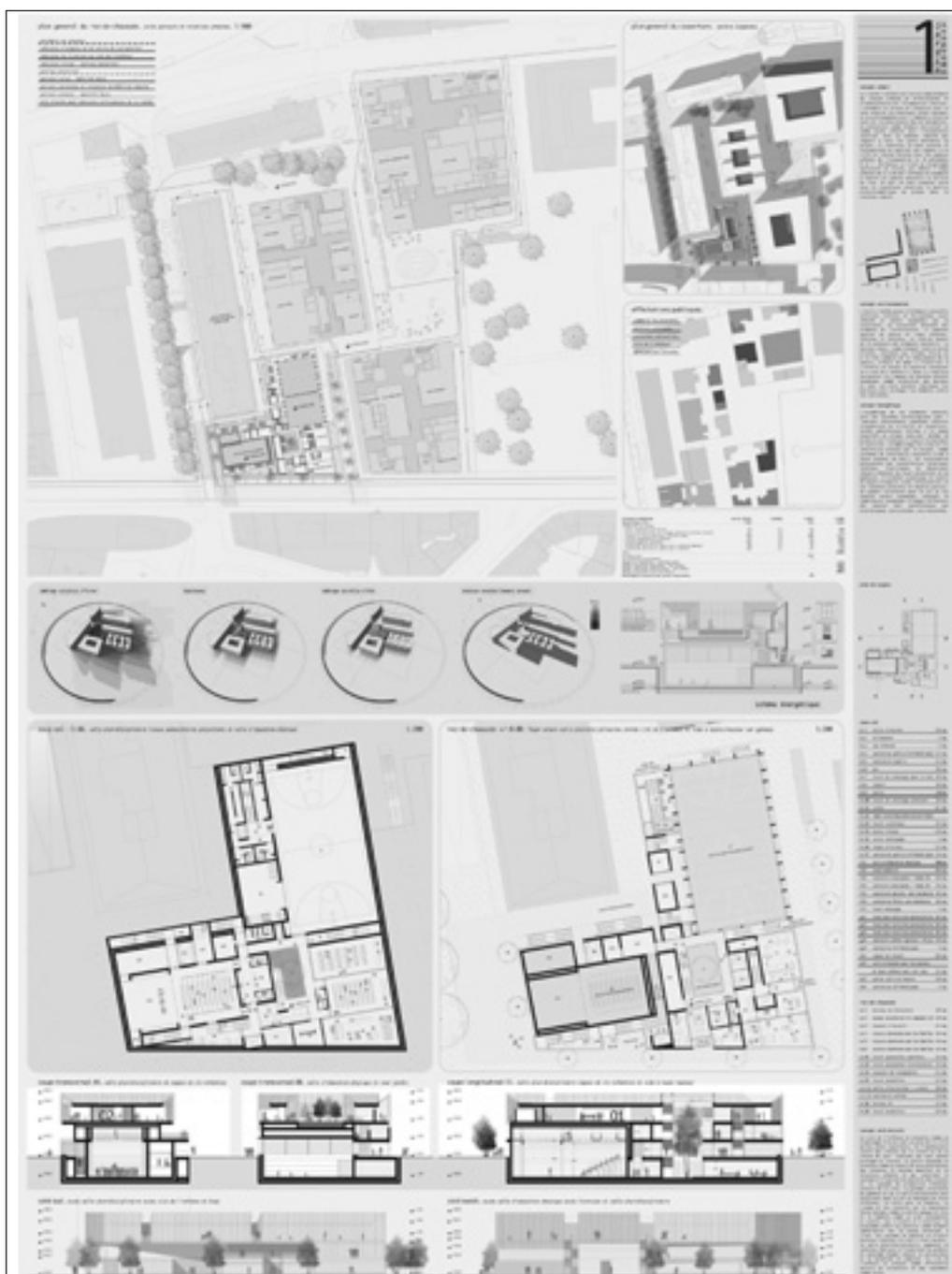
Bureau d'architecte

NAT Office | Christian Gasparini architetto

6, vicolo Trivelli | 42121 Reggio Emilia | Italie

Collaborateurs

Marta Sole | Filippo Giglioli





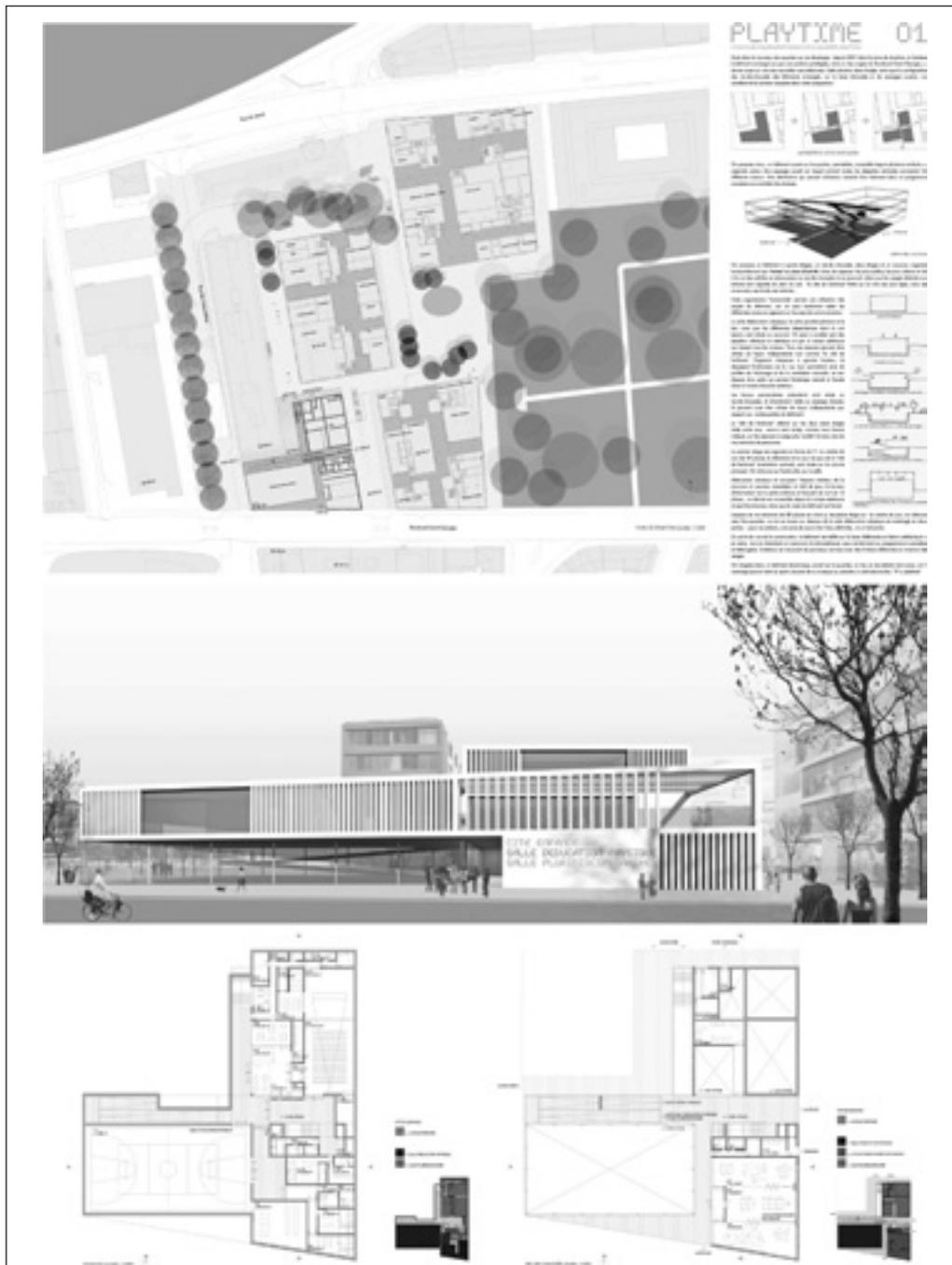
Projet n°16

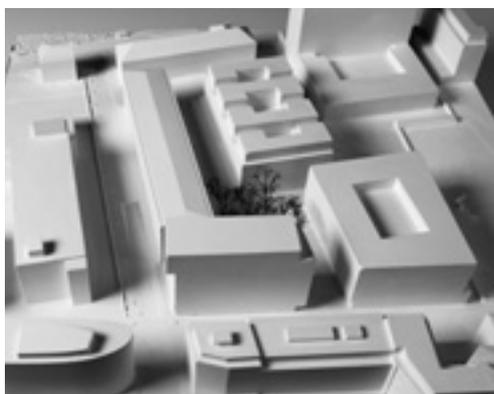
PLAYTIME

Bureau d'architecte

PEZ ARQUITECTOS SLP

8, calle Campomanes, bajo A | 28013 Madrid | Espagne





Projet n°17

RATON LAVEUR

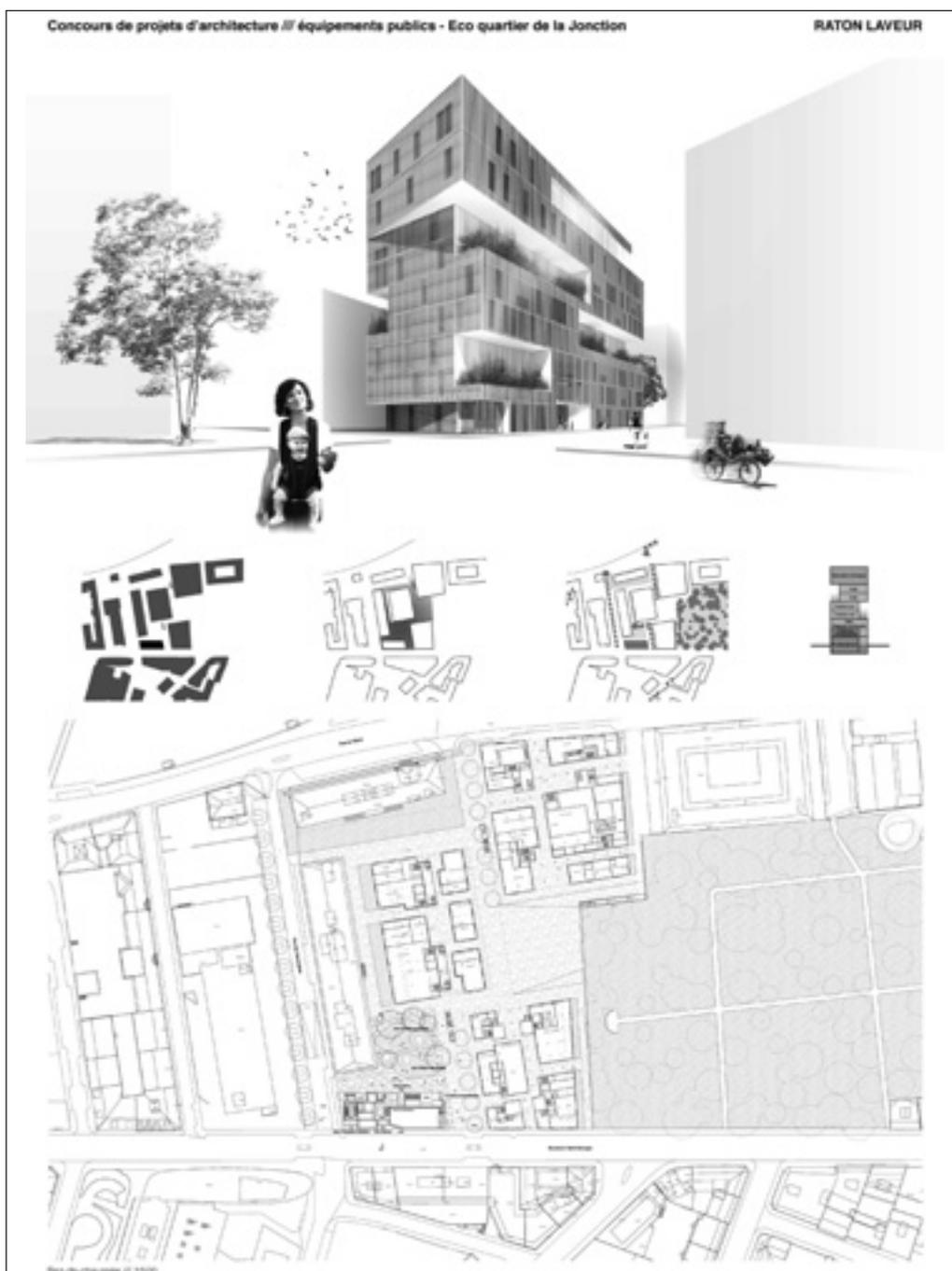
Bureau d'architecte

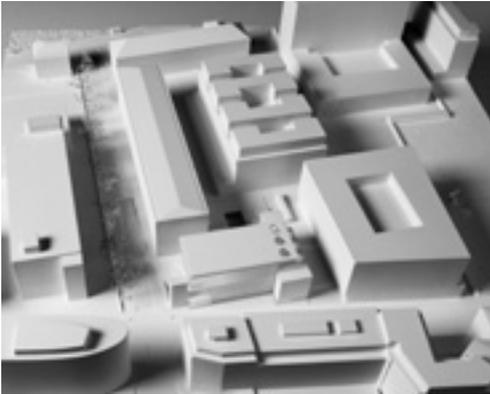
pourquoipas! architectes

147, rue de Charenton | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Alexandre Grutter | Eva Meinhardt





Projet n°18

F0633109200

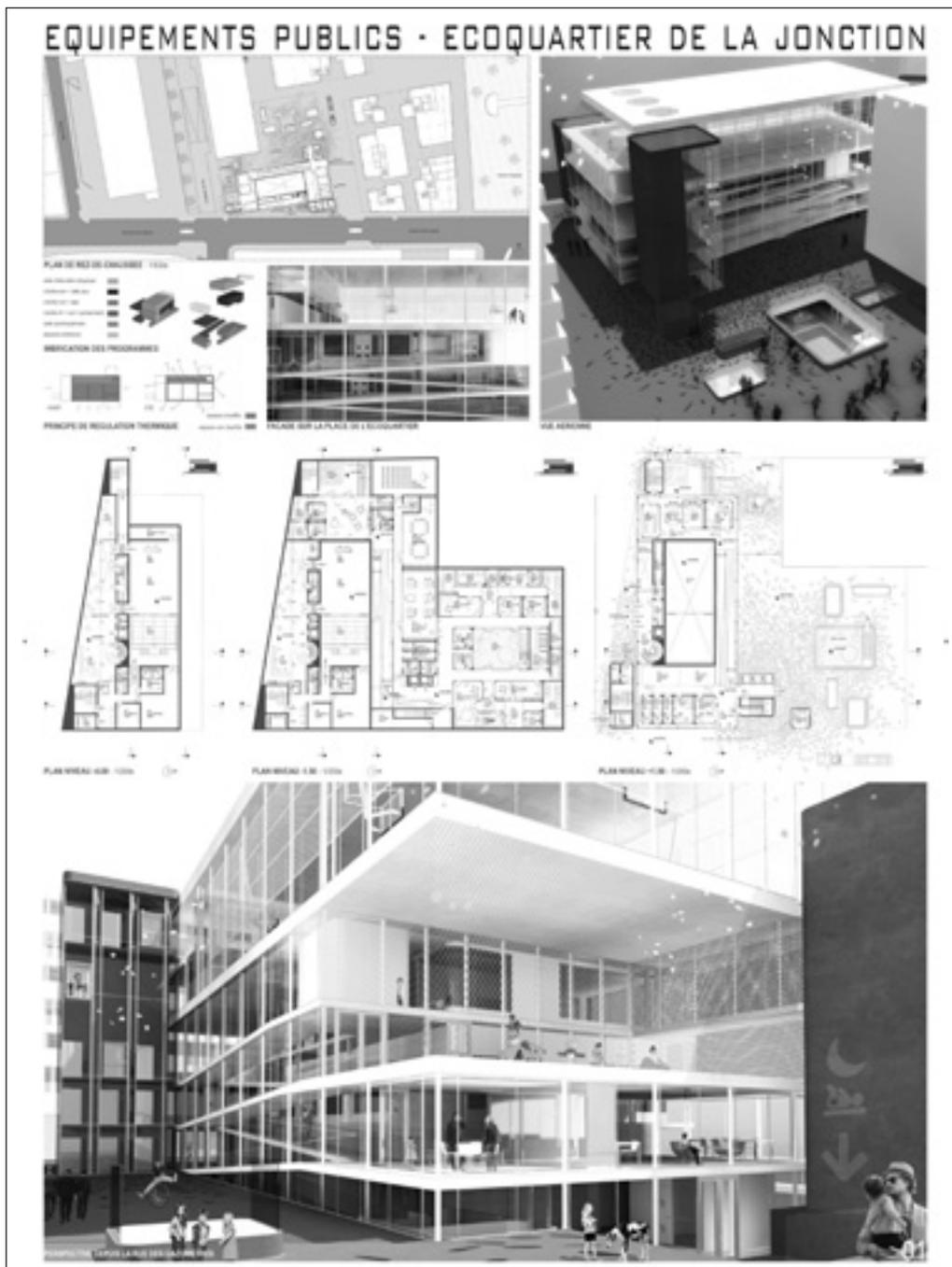
Bureau d'architecte

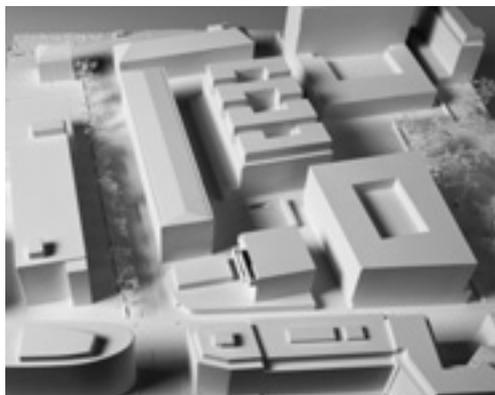
MOUSSAFIR ARCHITECTES ASSOCIÉS

5, rue d'Hauteville | 75010 Paris | France

Collaborateurs

Jacques Moussafir | Laura Ros | Virginie Prié | Jérôme Hervé





Projet n°21

pour de faux

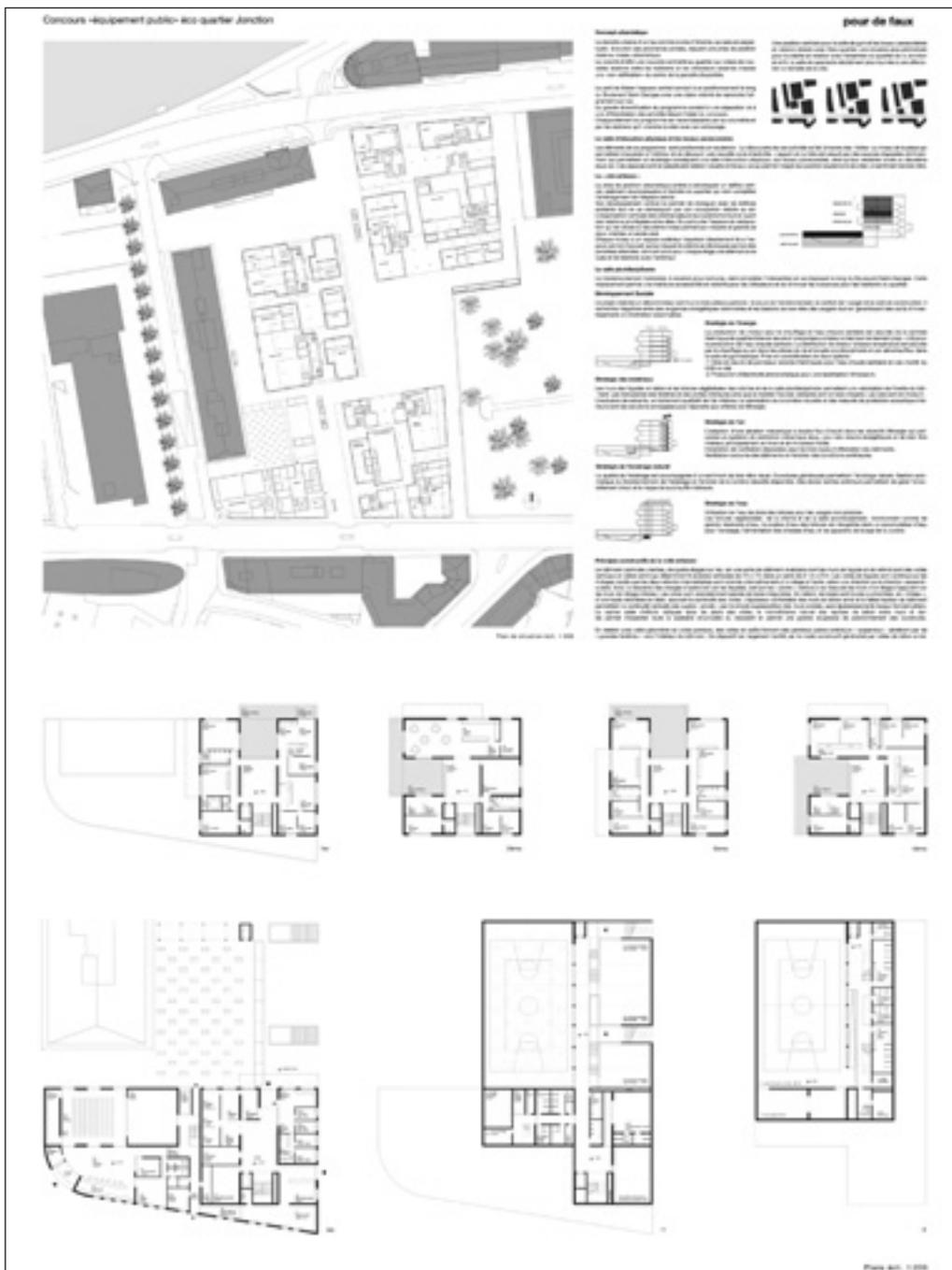
Bureau d'architecte

Gherardelli Di Loreto architectes

38bis, rue du Môle | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Arnaldo Gherardelli | Giovanna Di Loreto





Projet n°22

BORN TO BE WILD

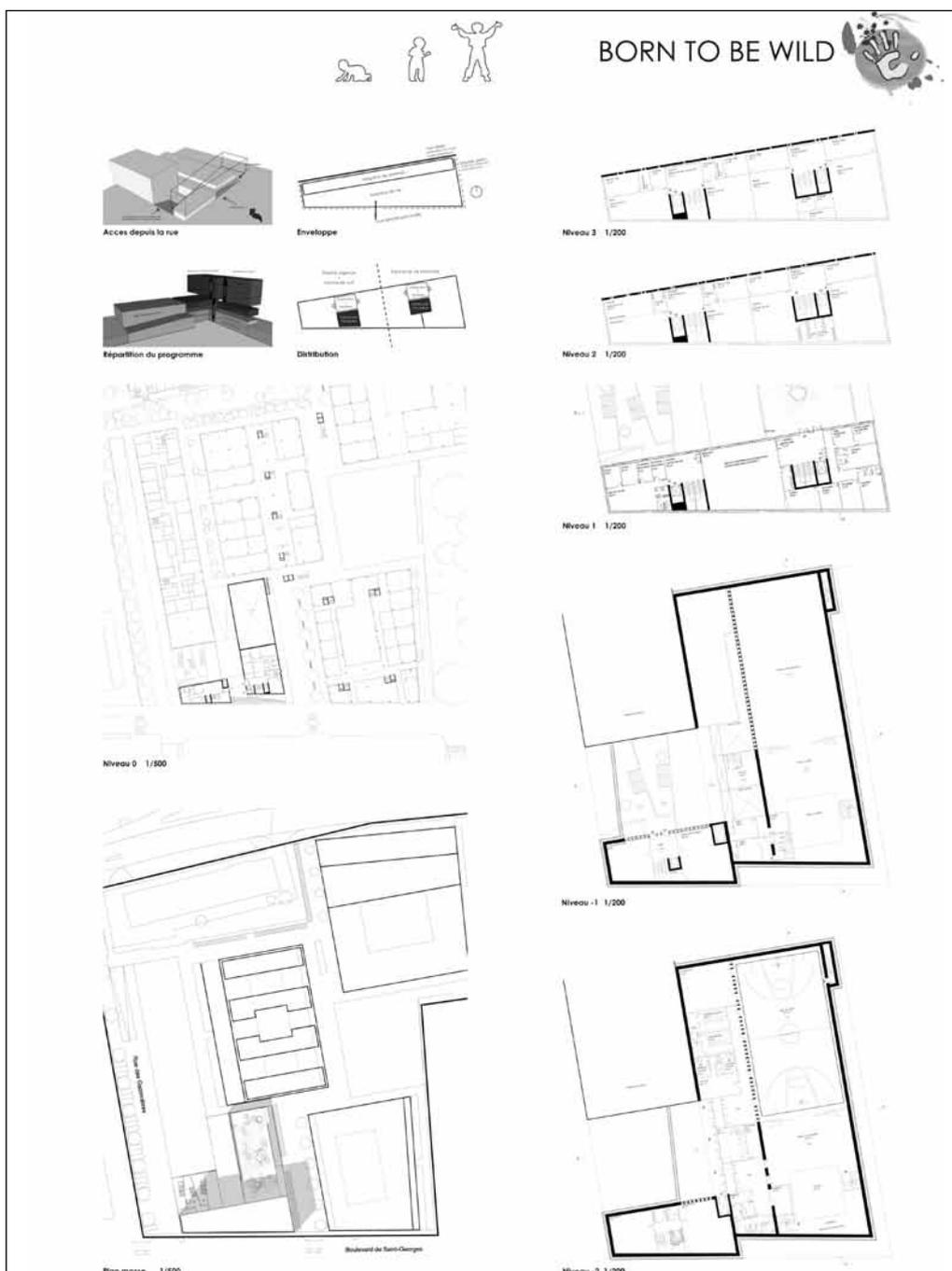
Bureau d'architecte

SZ Architecture Sàrl

5, rue Henri-Dunant | 27400 Louviers | France

Collaborateurs

Josselin Sauzeau | Mathilde-Alexia Pioline | Marie-Charlotte Frémy



Editeur

Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

Graphisme

forchic | Virginie Fürst

Impression et reliure

Imprimerie d'Arve | Genève

Nombre d'exemplaires

300

Crédits photographiques

Couverture | Alain Granchamp | Ville de Genève

Maquettes | Nicole Zermatten | Ville de Genève

